

Bibliothèque numérique

medic@

Pia, Philippe Nicolas. Détail des succès de l'établissement que la ville de Paris a fait en faveur des personnes noyées. [Première partie]

Paris : Lottin l'Aîné et Eugène Onfroy, 1774.



(c) Bibliothèque interuniversitaire de médecine (Paris)
Adresse permanente : <http://www.biium.univ-paris5.fr/histmed/medica/cote?35454x01>

DÉTACHE
DES SUCCÈS
DE L'ÉTABLISSEMENT
QUE LA VILLE DE PARIS

A FAIT
EN FAVEUR DES PERSONNES NOYÉES;

AVEC

Les différentes instructions qui y sont relatives, & la manière dont on doit faire usage des objets contenus dans la Boîte où se trouvent réunis les principaux Secours qu'il faut administrer aux Noyés;

ON Y A JOINT

Une Notice chronologique des différens Ouvrages
~~RELATIFS~~ annuls, publiés sur cette matière:

PAR M. PIA.

SECONDE ÉDITION

revue, corrigée & augmentée par l'Auteur.

Amplius ratum nam V. bonus, quando longe agitatio conforium prodeat.



A PARIS,

Rue S. Jacques, près de S. Yves, au Coq & au Livre d'Or,
Chez { LOTTIN l'aîné, Imprimeur-Libraire Ordinaire
de Mgr le DAUPHIN & de la VILLE;
Eugène ONFROY, Libraire.

M. DCC. LXXIV.

Avec Approbation & Permission.



L'ART DE LA TIGRE

100. *Mus., gars, f.c. imprimé(e) sur la M. 100*
 MOTIFC immonoglycides des tissus. Opte
 99. *Végam. 100. Peau ou peau de poisson*
 PRACTIC qui vivent sous les planches bois
 98. *Réponse à la Tumeur pilocystique*
 97. *bonneuse M. 97.*
 LÉTALITE qui résulte des cancers cancéreux
 96. *USAGE de la nicotine dans l'humidation*
 95. *AUTRE VAS expédie*
 94. *AVAT des fibres de la myéline*
 93. *AVAT des fibres de la myéline*
 92. *pieces buphiques sur les moyens de*
 III. *CYAN. No. 100. Les fibres sont des*
 91. *les corps d'osseux*,
 II. *CYAN. Morts dorénavant, mais*
 90. *l'appareil osseux des vertèbres*,
 89. *les vertèbres sont formées par un*
 88. *les osseux*,
 87. *AVAT des fibres de la myéline*
 86. *AVAT des fibres de la myéline*
 85. *AVAT des fibres de la myéline*
 84. *AVAT des fibres de la myéline*
 83. *AVAT des fibres de la myéline*
 82. *AVAT des fibres de la myéline*
 81. *AVAT des fibres de la myéline*
 80. *AVAT des fibres de la myéline*
 79. *AVAT des fibres de la myéline*
 78. *AVAT des fibres de la myéline*
 77. *AVAT des fibres de la myéline*
 76. *AVAT des fibres de la myéline*
 75. *AVAT des fibres de la myéline*
 74. *AVAT des fibres de la myéline*
 73. *AVAT des fibres de la myéline*
 72. *AVAT des fibres de la myéline*
 71. *AVAT des fibres de la myéline*
 70. *AVAT des fibres de la myéline*
 69. *AVAT des fibres de la myéline*
 68. *AVAT des fibres de la myéline*
 67. *AVAT des fibres de la myéline*
 66. *AVAT des fibres de la myéline*
 65. *AVAT des fibres de la myéline*
 64. *AVAT des fibres de la myéline*
 63. *AVAT des fibres de la myéline*
 62. *AVAT des fibres de la myéline*
 61. *AVAT des fibres de la myéline*
 60. *AVAT des fibres de la myéline*
 59. *AVAT des fibres de la myéline*
 58. *AVAT des fibres de la myéline*
 57. *AVAT des fibres de la myéline*
 56. *AVAT des fibres de la myéline*
 55. *AVAT des fibres de la myéline*
 54. *AVAT des fibres de la myéline*
 53. *AVAT des fibres de la myéline*
 52. *AVAT des fibres de la myéline*
 51. *AVAT des fibres de la myéline*
 50. *AVAT des fibres de la myéline*
 49. *AVAT des fibres de la myéline*
 48. *AVAT des fibres de la myéline*
 47. *AVAT des fibres de la myéline*
 46. *AVAT des fibres de la myéline*
 45. *AVAT des fibres de la myéline*
 44. *AVAT des fibres de la myéline*
 43. *AVAT des fibres de la myéline*
 42. *AVAT des fibres de la myéline*
 41. *AVAT des fibres de la myéline*
 40. *AVAT des fibres de la myéline*
 39. *AVAT des fibres de la myéline*
 38. *AVAT des fibres de la myéline*
 37. *AVAT des fibres de la myéline*
 36. *AVAT des fibres de la myéline*
 35. *AVAT des fibres de la myéline*
 34. *AVAT des fibres de la myéline*
 33. *AVAT des fibres de la myéline*
 32. *AVAT des fibres de la myéline*
 31. *AVAT des fibres de la myéline*
 30. *AVAT des fibres de la myéline*
 29. *AVAT des fibres de la myéline*
 28. *AVAT des fibres de la myéline*
 27. *AVAT des fibres de la myéline*
 26. *AVAT des fibres de la myéline*
 25. *AVAT des fibres de la myéline*
 24. *AVAT des fibres de la myéline*
 23. *AVAT des fibres de la myéline*
 22. *AVAT des fibres de la myéline*
 21. *AVAT des fibres de la myéline*
 20. *AVAT des fibres de la myéline*
 19. *AVAT des fibres de la myéline*
 18. *AVAT des fibres de la myéline*
 17. *AVAT des fibres de la myéline*
 16. *AVAT des fibres de la myéline*
 15. *AVAT des fibres de la myéline*
 14. *AVAT des fibres de la myéline*
 13. *AVAT des fibres de la myéline*
 12. *AVAT des fibres de la myéline*
 11. *AVAT des fibres de la myéline*
 10. *AVAT des fibres de la myéline*
 9. *AVAT des fibres de la myéline*
 8. *AVAT des fibres de la myéline*
 7. *AVAT des fibres de la myéline*
 6. *AVAT des fibres de la myéline*
 5. *AVAT des fibres de la myéline*
 4. *AVAT des fibres de la myéline*
 3. *AVAT des fibres de la myéline*
 2. *AVAT des fibres de la myéline*
 1. *AVAT des fibres de la myéline*



TABLE DES MATIÈRES.

INTRODUCTION,	<i>page I</i>
TABLEAU des Personnes noyées & retirées de l'eau , depuis le 16 Juin 1772, jusques & compris le mois de Mars 1773 ,	
I^e CLASSE. Noyés rappelés à la vie, dont quelques uns seroient morts avant l'E- tablissement des secours ,	II
II^e CLASSE. Noyés qui ont éprouvé des secours sans succès ,	35
III^e CLASSE. Noyés jugés morts & sur lesquels on n'a fait aucune tentative ,	41
PIÉCES publiées sur les moyens de secourir les Noyés ,	
AVIS imprimé au Louvre ,	49
AVIS des Prevôt des Marchands, & Eche- vins ,	61
AUTRE AVIS abrégé ,	71
USAGE de la Machine fumigatoire ,	74
LETTRE sur l'usage des Cendres chaudes pour les Noyés ,	78
RÉPONSE à la Lettre précédente ,	83
PRÉCIS des divers moyens pratiqués pour secourir les Personnes noyées ,	92
NOTICE chronologique des Livres, Opus- cules, Avis, &c. imprimés sur les Noyés ,	100
Fin de la Table des Matières.	
	<i>a ij</i>

©BILM

TABLE ALPHABÉTIQUE	
<i>Des Personnes noyées, dont il est fait mention dans ce Volume, & dont vingt-trois ont été sauvées.</i>	
<i>Note. L'Etoile désigne les cinq Noyés qu'on n'a pu réchapper, malgré les secours.— La Croix signifie ceux sur lesquels on n'a fait aucune tentative, parce qu'on les a jugés morts.</i>	
Allard, (Jean-Simon) Domestique, <i>page 45</i>	
Bezou, (Jeanne) Fille, <i>41</i>	
Brillon, (Antoinette-Elisabeth Bourdin) Veuve, <i>31</i>	
Cerf, (Joseph) Garçon d'Office chez Mgr le Duc d'Orléans, <i>18</i>	
Chenu, (Antoine) dit l'Amoureux, <i>20</i>	
Clouet, (Charles) Jardinier, <i>23</i>	
*Dagozne (Jacques) Gagne-denier, <i>35</i>	
Delaunay, (Jean-François) Compagnon-Diseleur, <i>17</i>	
Divertissant, (le nommé) Soldat Invalide, <i>26</i>	
Du Bray, (Antoine) <i>20</i>	
Durand, (Jean) Compagnon-Maçon, <i>25</i>	
Frary, (Melchior) Gagne-denier, <i>15</i>	
*Gascouin, (Louis) <i>37</i>	

<i>Godefroi, (Martin)</i>	30
* <i>Hay, (Juste-Joseph)</i>	39
<i>Huault, (René) Garçon-Boulanger,</i>	12
* <i>Jumont, (le nommé) Gagne-denier,</i>	37
<i>La Barre, (François) Etudiant,</i>	27
<i>Lambert, (François) Boulanger,</i>	11
<i>L'Epine, (Pierre) Compagnon de Rive,</i>	24
<i>Maria, (Augustin)</i>	21
<i>Ménandre (Antoine)</i>	18
<i>Petit, (André) Ecrivain,</i>	15
<i>Pouffadou, (Jean) Garçon-Boulanger,</i>	22
<i>Rathière, (Antoine) dit la Brie,</i>	22
<i>Vauvè, (Claude) Apprentif-Charron,</i>	17
	11
	ANNEES.
<i>N. Soldat Invalidé,</i>	16
* <i>N. Femme,</i>	39
<i>N. Fille, âgée de 40 ans,</i>	27
<i>N. Fille, âgée de dix ans,</i>	24
	11
	Fin de la Table des Noyés.
	26
	20
	25
	22
	12
	33

échelle de la Justice, duquel il appartenait : SAINT
APPROBATION.

du Censeur Royal.
J'AI LU, par ordre de Monseigneur le Chancelier, un Manuscrit qui a pour titre : *Détail des Succes de l'Etablissement que la Ville de Paris a fait en faveur des Personnes noyées*. L'impression de cet ouvrage doit être favorisée ; parce qu'il constate l'utilité de l'Etablissement ; qu'il divulgue les secours les plus efficaces, & qu'en augmentant la confiance du Public dans cet Etablissement & ces secours, il peut déterminer à y avoir recours plus souvent & plus promptement. A Paris, ce 20 Mars 1773.
Signé, LE BÉGUE DE PRESLE.

PERMISSION DU SCEAU.

LOIS, par la Grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos Amés & fidèles Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenants Civils, &

autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT.
Notre ami le Sieur LOTTIN aîné Nous a fait
exposer qu'il désireroit faire imprimer & don-
ner au Public un *Détail des succès de l'Etablisse-
ment que la Ville de Paris a fait en faveur des
Personnes noyées*. S'il Nous plaïsoit lui accor-
der nos Lettres de Permission pour ce nécessaires.
A CES CAUSES , voulant favorablement traiter
l'Exposant , Nous lui avons permis & permet-
tons par ces Présentes , de faire réimprimer ledit
Ouvrage autant de fois que bon lui semblera ,
& de le vendre , faire vendre & débiter par tout
notre Royaume , pendant le temps de trois
années consécutives , à compter du jour de la
date des Présentes . FAISONS défenses à tous Im-
primeurs , Libraires & autres personnes , de quel-
ques qualité & condition qu'elles soient , d'en
introduire d'impression étrangère dans aucun lieu
de notre obéissance : A LA CHARGE que ces Pré-
sentes seront enregistrées tout au long sur le
Régistre de la Communauté des Imprimeurs &
Libraires de Paris , dans trois mois de la date
d'icelles ; que l'Impression dudit Ouvrage sera
faite dans notre Royaume & non ailleurs ; en
bon papier & beaux caractères ; que l'Imprérant
se conformera en tout aux Règlements de la
Librairie , & notamment à celui du 10 Avril
1723 , à peine de déchéance de la présente
Permission ; qu'avant de l'exposer en vente , le
Manuscrit qui aura servi de copie à l'impre-
sion dudit Ouvrage , sera remis dans le même
état où l'Approbation y aura été donnée , es
mains de notre très - cher & fidèle Chevalier ,
Chancelier , Garde des Sceaux de France , le Sieur
de MAUPÉOU ; qu'il en sera ensuite remis deux
Exemplaires dans notre Bibliothèque publique ,
un dans celle de notre Château du Louvre , &
un dans celle dudit Sieur de MAUPÉOU ; le tout
à peine de nullité des Présentes . DU CONTENU
desquelles Vous MANDONS & enjoignons de faire

joir ledit Exposant & ses ayans causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS qu'à la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, foi soit ajoutée comme à l'Original. COMMANDONS au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire, pour l'exécution d'icelles, tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clamour de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : Car tel est notre plaisir. DONNÉ à Paris le douzième jour du mois de Mai, l'an mil sept-cent soixante-treize, & de notre Règne le cinquante-huitième. Par le Roi en son Conseil.

Signé, L E B É G U E.

Reigistré sur le Registre XIX de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N° 146, fol. 10x, conformément au Réglement de 1723 : A Paris ce 10 Juillet 1773.

Signé, CH. A. JOMBERT Père, Syndic.



DÉTAIL



DÉTAIL
DES SUCCÈS
DE L'ÉTABLISSEMENT
QUE LA VILLE DE PARIS A FAIT
EN FAVEUR DES PERSONNES NOYÉES.

INTRODUCTION.

A VOIR répondu à la Lettre de M. J***, à l'occasion des Cendres qu'il proposoit * comme un moyen de rappeler plus sûrement & plus promptement les Noyés à la vie ; avoir démontré la difficulté d'admettre ce moyen ,

* Voyez la Lettre de M. Jacquin, *Mercure d'Août 1772*, page 183 ; & la Réponse à sa Lettre, *Mercure de Novembre 1772*, page 181.

A

2 Etablissement en faveur

relativement aux inconvénients qui doivent résulter de sa pratique ; s'être déclaré & montré le partisan du projet de la VILLE de Paris , ce n'est encore qu'une partie de l'obligation qu'a semblé contracter le Particulier qui a osé paroître sur la scène ; il est d'ailleurs trop flatté de la confiance du Bureau de la VILLE , & de l'avantage qu'a eu l'Etablissement qu'il a fait en faveur des Personnes noyées , pour ne pas s'empresser à faire part au Public des succès qui en assurent la bonté , & dont il a lieu de se louer.

Cette Institution deviendra par la suite d'autant plus précieuse à l'humanité , qu'elle conservera chaque année à l'Etat un nombre considérable de sujets utiles ; & le Tableau qu'on se propose de donner tous les ans , fera d'autant plus intéressant , qu'on y fera voir tous les moyens qui auront été employés , & qu'on sera à portée de juger des fautes commises , & de corriger celles qui pourroient encore se commettre , soit dans la nature des secours , soit dans la manière de les administrer.

Si l'Etablissement que la VILLE de

des Personnes Noyées. 3

Paris a publié au mois de Juin dernier en faveur des Noyés, a paru faire une sensation agréable sur le Public, le Bureau de la VILLE n'a pas été moins sensible aux succès qui l'ont suivi de très-près : les changements utiles qu'on a cru devoir y faire, la pratique & l'usage dans l'administration des secours proposés, soutenus par la vigilance qu'y apporte le Bureau de la VILLE; la visite que le Bureau a annoncée, & qu'il réalise tous les mois dans les Corps-de-Garde où sont déposés les secours, pour s'assurer s'ils sont toujours en bon état, la répétition qu'on y fait chaque mois de la manière dont ces secours doivent être administrés, contribueront encore par la suite à restituer à la Patrie un plus grand nombre de citoyens. En effet, dans le nombre des Noyés retirés de l'eau*, qui n'ont pu être rappelés à la vie, les uns ont péri (peut-être) pour avoir été négligés, faute de confiance dans les secours ; d'autres ont été mal secourus, faute d'usage & de pratique

* A Paris, depuis le 16 Juin 1772, jusqu'à & compris le mois de Mars 1773.

4 Etablissement en faveur
dans l'administration qui s'est exécutée
sans ordre ; & il est possible que d'autres
aient été mal-à-propos jugés morts,
& trop précipitamment abandonnés,
sans qu'on ait tenté de les secourir.

Tels sont les inconvenients qui ont
pu accompagner cet Etablissement,
trop nouveau encore parmi nous, pour
qu'il ait été possible de les prévenir
tous, & d'y remédier ; d'ailleurs il
seroit unique si, ayant effuyé quelques
contradictions dans ses commenceme-
nts, il n'éprouvoit pas des difficultés
dans son exécution. Mais le Bureau de
la VILLE qui en connoît toute l'impor-
tance, & qui désire le rendre encore
plus utile, réclame, à juste titre, les
lumières & les avis de tout Citoyen
ami de l'humanité ; il recevra avec re-
connaissance les observations qui lui
seront adressées à ce sujet ; & son em-
présagement à en profiter, convaincra le
Public de son zèle pour la conserva-
tion des citoyens.

Quoique cet Etablissement ait été
infructueux dans certaines occasions,
& n'ait pas rempli complètement tou-
tes les vues du Bureau de la VILLE,
il a cependant lieu de s'en louer, re-

des Personnes Noyées. 3

tativement aux bons succès qu'il a eus dans plusieurs circonstances.

Le Tableau des Noyés morts, & de ceux qui ont été, pour ainsi dire, resuscités, va paroître aux yeux du Public, pour le mettre à portée de juger de l'avantage inestimable de cette Institution.

Ce Tableau, qu'on donnera tous les ans, dans le temps que la VILLE renouvelera son Ordonnance en faveur des Noyés, sera divisé en trois Classes.

La première contiendra le nombre des Noyés rappelés à la vie par les secours qui leur auront été administrés, la nature des secours qu'ils auront reçus, le temps qu'ils auront resté dans l'eau, le temps qu'on aura employé pour les faire revenir; & enfin, autant qu'il sera possible, le détail de tous les moyens qui auront été employés.

Dans la seconde Classe, on placera, par date de submersion, ceux qui, retirés de l'eau, auront reçu les secours sans succès.

Et enfin la troisième comprendra le nombre des Personnes noyées sur lesquelles on n'aura fait aucunes tentatives.

A iii

6 *Etablissement en faveur*
tives , parce qu'elles auront paru évi-
demment inutiles.

D'après un tel exposé , il sera facile
de juger combien de victimes de l'Eau
ont été sacrifiées ayant cet Etablissem-
ent.

Il suffira pour cela de considérer
que , de temps immémorial , il existoit
un préjugé aussi funeste que barbare ;
tel qu'on croyoit défendu , sous de
rigoureuses peines , de toucher à un
Noyé , & de le tirer hors de l'eau ,
à moins que préalablement on n'eût
averti un Commissaire pour en dresser
Procès-Verbal ; & ce n'étoit que lorsque
le Commissaire avoit pris con-
noissance de l'état du Cadavre , qu'on
étoit libre de faire des épreuves , qui
ne tendoient toujours qu'à constater
la mort du Noyé ; car il est peut-être
sans exemple , qu'après avoir rempli
toutes les formalités qu'on croyoit alors
nécessaires , on soit jamais parvenu à
en rappeler un seul à la vie.

Mais il est évidemment démontré ,
par le fait , qu'on n'imaginoit pas qu'un
Noyé , retiré de l'eau sans connoissan-
ce , sans chaleur , sans mouvement &
sans pulsation , pût être susceptible de

des Personnes Noyées. 7

retour à la vie , & d'être rendu à la Société; puisque , toutes les fois qu'on avoit repêché un Noyé , sans apparence de vie , on l'attachoit à un bateau , & on ne le sortoit entièrement de l'eau qu'en la présence d'un Commissaire appellé , chargé d'en constater la mort causée par la submersion , & d'en dresser un Procès-Verbal auquel les Parents du Défunt avoient recours pour se procurer un Extrait Mortuaire *. Et , lorsqu'on avoit vu tomber dans l'eau quelqu'un qu'on ne présumoit pas être mort à cause du peu de temps qui s'étoit écoulé depuis sa chute , on le repêchoit promptement , mais on se contentoit de l'exposer sur le bord de la Rivière , ou à la porte du Corps-de-Garde le plus prochain;

* Lorsqu'on n'attachoit pas à un bateau le corps d'un Noyé repêché & jugé mort , on étoit encore dans l'usage de l'exposer sur le bord de la Rivière ; de façon que ses pieds & ses jambes restoient plongés dans l'eau; souvent même (& quelques-uns le faisoient pour une plus grande régularité) on ne voyoit hors de l'eau que les extrémités inférieures du Noyé , la tête & le corps restoient dans l'eau jusqu'à l'arrivée d'un Officier de Justice , qui en faisoit faire la levée , après avoir verbalisé.

A iv

§ Etablissement en faveur

&, comme on ne connoissoit aucun moyens capables de le rappeler à la vie , on ne lui administroit aucun secours , & on étoit presque toujours témoin , en attendant l'arrivée du Commissaire , des derniers soupirs qu'il ren-
dit.

L'Etablissement de la VILLE n'eût-il donc que l'avantage d'avoir détruit un préjugé aussi ancien , aussi accrédité & aussi universel ; (car on peut dire qu'il étoit le préjugé de toutes les nations) il seroit sans contredit estimable : mais à cet avantage , il s'en joint un autre qu'il n'est pas possible d'apprécier .

Dans l'espace de cinq mois , de vingt Personnes retirées de l'eau , seize en sont sorties & ont recouvré la vie que la plus grande partie d'entr'elles paroissoit avoir totalement perdue ; cinq autres n'ont pu être ranimées , peut-être pour les raisons qu'on a détaillées , & qu'il n'est pas nécessaire de répéter . D'ailleurs notre existence est si facile à détruire , & il est tant de moyens qui concourent à sa destruction , qu'il n'est pas étonnant que d'un nombre donné de Personnes qui

des Personnes Noyées. 9

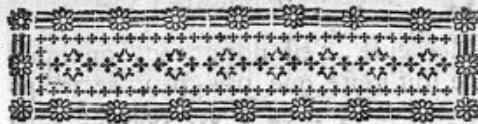
tomberont dans l'eau , il en périra le quart , sans ressource , quoique les secours leur soient également bien administrés à toutes ; & qu'on les retire de l'eau toutes dans le même laps de temps.

D'après ces observations préliminaires qu'on a cru indispensables , on va entrer dans le détail circonstancié qu'on a promis ; & , si l'on semble y éléver des doutes sur le non-succès de quelques-uns des faits rapportés ; si on paroît l'imputer à la mauvaise administration des secours , ce n'est que relativement au regret qu'on a de n'avoir pu rappeler à la vie tous les Noyés qui ont été repêchés , ou au moins ceux qu'on a cru susceptibles de secours. Mais il faut être juste ; & , se contentant des succès qu'on a eus , & qui sont très-satisfaisants , convenir cependant qu'il n'est pas possible que tous soient rendus à la Société ; trop d'obstacles s'y opposent : par exemple , le grand âge d'un Noyé , sa fragile constitution , la mauvaise disposition dans laquelle il a pu se trouver lorsqu'il est tombé dans l'eau , le faisement , la peur , le grand froid ,

10 Etablissement en faveur, &c.

en outre une apoplexie qui aura précédé sa chute , des blessures qu'il a pu faire en tombant dans la Rivière , celles qu'on a pu lui faire en le repêchant avec des crocs ou autrement , enfin mille autres causes qu'il n'est pas possible de prévoir , peuvent concourir à la mort des Noyés , & rendre inutiles tous les secours qu'on voudroit leur administrer.





T A B L E A U DES PERSONNES NOYÉES

ET RETIRÉES DE L'EAU,

Depuis le 16 Juin 1772, jusques
& compris le mois de Mars 1773.

*Dont le plus grand nombre a été rappelé
à la vie par le moyen des secours
indiqués par le Bureau de la VILLE
de Paris.*

P R E M I È R E C L A S S E.

N O Y É S rappelés à la vie par les secours qui leur ont été administrés, & dont quelques-uns auroient été réputés & feroient restés morts avant cet Etablissement.

I. *Le 16 Juin 1772.*

LE nommé *François L A M B E R T*, Boulanger, se baignant près de l'Isle

Merdeuse , s'est noyé ; & , quoiqu'il ne soit resté que très-peu de temps dans l'eau , il en a été repêché sans connaissance. Le mouvement qu'on lui a donné étant à terre , l'Esprit volatil de Sel-Ammoniac qu'on lui a fait respirer , l'Eau-de-vie camphrée qu'on lui a fait avaler , ont suffi pour le ranimer , & le mettre en état de s'habiller & de s'en retourner chez lui.

II. *Le même jour 16 Juin 1772.*

Le nommé *René HUAUT* , Garçon Boulanger , âgé de vingt-cinq ans , se baignant dans l'Isle Merdeuse , après avoir deux fois traversé la Rivière à la nage , s'est noyé ; & ce n'a été que plus de trois-quarts d'heure après , qu'il a été repêché sans connaissance , sans mouvement , sans pouls , & dans l'état d'un Noyé jugé mort. Porté au Corps-de-Garde de l'Isle des Cygnes , les Sergents & Soldats lui ont administré tous les secours indiqués , tels que l'Insufflation de l'Air dans la bouche , la Fumigation de Tabac par le fondement , les Frictions avec l'Eau-de-vie camphrée , animée d'Esprit vo-

latil de Sel-Ammoniac , &c. Ces secours pratiqués constamment pendant plus de deux heures , ont fait donner au malade quelques signes de vie : ses yeux se sont ouverts , sans paroître fixés ; son pouls s'est fait sentir , & successivement il a fait quelques mouvements , & a poussé de grands cris. Encouragé par le succès , on a continué les Frictions , l'Agitation , l'Insufflation & la Fumigation par le fondement. Porté ensuite dans le voisinage , chez une Femme qui s'est chargée de le garder & de lui donner tous les secours nécessaires , il a été mis dans un lit bien bassiné , & saigné au bras , n'ayant pu l'être à la jugulaire à cause de la résistance insurmontable qu'y apportoit le malade. La Fumigation de Tabac par le fondement lui a procuré une évacuation très-abondante par en-bas ; l'Emétique qu'il a pris , lui a occasionné des vomissements considérables de salade & autres nourritures ; l'Eau-de-vie camphrée qu'on lui a fait avaler , lui a tenu lieu de Potion cordiale anti-purride , & l'a ranimé ; enfin son état s'est de plus en plus affermi , mais la

connoissance n'étoit pas encore rétablie , quoique tous les mouvements le fussent. Ces secours ont été très long-temps continués avec la plus grande satisfaction , & vers les quatre heures après minuit , ses Camarades , Garçons Boulanger , sont venus le réclamer pour le conduire à leur Auberge commune ; on le leur a livré , avec promesse de leur part d'en avoir le plus grand soin. En effet il n'a pas été négligé : on lui a administré tous les secours ultérieurs qui lui étoient nécessaires , & qui ont été dirigés par le Chirurgien qui l'avoit saigné.

Il a été purgé deux fois , & le quatrième jour il s'est montré , bien rétabli , au Bureau de la VILLE , auquel il est venu faire ses remerciements , & il a déclaré qu'il n'avoit aucune idée de ce qui lui étoit arrivé , ni de tout ce qui s'étoit passé relativement à son état , & qu'il lui restoit seulement une légère pesanteur dans la tête.*

Il s'est très-bien porté depuis , & il

* Voyez *la Gazette de France* , du 26 Juin 1771 , article de Paris.

des Personnes Noyées. 15
travaille actuellement de son état à
l'Hôtel des Invalides.

III. *Le même jour 16 Juin 1772.*

Le nommé *Melchior FRAZIER*, Gagnedenier, se baignant au même lieu que les précédents, s'est noyé, & a été peu de temps après repêché sans connoissance ni mouvement. L'agitation dans laquelle on l'a mis, étant dans le bateau, l'Esprit volatil de Sel-Ammoniac qu'on lui a fait respirer hors de ce bateau, l'Eau-de-vie camphrée qu'on lui a fait avaler, lui ont suffi, ainsi qu'au premier, pour le ranimer; & il n'a pas été nécessaire de lui administrer d'autres secours. Il s'en est allé chez lui à pied.

IV. *Le même jour 16 Juin 1772.*

Le sieur *André PETIT*, Ecrivain, se baignant dans le grand Bain, au bas du quai des Quatre-Nations, se trouya mal, & se noya. Le Garçon du Bain en étant averti, le retira de l'eau au bout d'un grand quart-d'heure de submersion. Il étoit sans aucune connoissance, sans mouvement ni pulsa-

16

Tableau

tion , & avoit toutes les apparences de la mort. En cet état il fut conduit au Corps-de-Garde du quai Malaquais, où on lui donna les secours indiqués par l'Avis du Bureau de la VILLE , qui le rappellèrent à la vie. Mais , n'ayant pas recouvré la parole , & n'ayant dans ses poches aucun renseignement de nom ni d'état , il fut mené pendant la nuit à l'Hôtel-Dieu , où il ne put être visité & secouru que le lendemain à l'heure de la visite générale des Chirurgiens. Enfin , tout-à-fait revenu à lui , la surprise & la douleur de se voir confondu avec d'autres Malades dans le même lit , le firent tomber en évanouissement : la fièvre s'empara de lui , & il mourut le 18 suivant.

V. Le 22 Juin 1772.

N. Soldat Invalidé , tombé dans l'eau au bas de l'Isle des Cygnes , en a été retiré sur le champ. Il avoit presque perdu la connoissance. Un peu de mouvement qu'on lui a donné , & un petit verre d'Eau-de-vie qu'on lui a fait avaler , lui ont suffi pour le mettre

des Personnes Noyées. 17
tre en état de retourner à l'Hôtel des
Invalides, où il a été accompagné d'un
Soldat du Guet.

VI. *Le 24 Juin 1772.*

Le nommé *Claude VAUVRÉ*, Ap-
rentif Charron, se baignant au bas
de l'Isle des Cygnes, s'est noyé, & a
été repêché, sans connaissance ni mou-
vement, au bout d'environ un quart-
d'heure de submersion. Les Bateliers
qui l'ont retiré, l'ont secoué & agité
dans leur bâcheot ; ce qui lui a rendu
l'usage des sens qu'il avoit perdus
&, lorsqu'il a été au Corps-de-Garde,
il n'a eu besoin que d'être frotté &
réchauffé ; & un peu d'Eau-de-vie
qu'on lui a fait avaler, a acheté de
le ranimer. Il s'est habillé & s'en est
retourné chez lui.

VII. *Le même jour 24 Juin 1772.*

Le nommé *Jean-François DELAU-
NAT*, Compagnon Ciseleur, se ba-
gnant à l'Isle Merdeuse, a été entraîné
par le courant de l'eau, & se seroit
noyé, si des Bateliers qui s'en sont
aperçus, n'eussent couru sur lui &

B.

ne l'eussent repêché. Un peu d'Eau-de-vie qu'on lui a fait boire , lui a suffi ; & il n'a pas été nécessaire de lui administrer d'autres secours pour le mettre en état de reprendre ses vêtements , & de s'en retourner chez lui.

VIII. Le 8 Juillet 1772.

Le nommé *Antoine MÉNANDRE*, se baignant aux Sables de l'Isle Merdeuse , a été entraîné par le courant , & submergé. Un Batelier l'ayant apperçu , s'est jetté à l'eau , & l'a retiré , sans connaissance , du fond de la Rivière. Reçu dans le Bachot , on l'a frotté , secoué , & on l'a mis dans le plus grand mouvement ; ce qui lui a fait donner des signes de vie ; en sorte qu'arrivé au Corps-de-Garde , il n'a été besoin que de le réchauffer , & de lui faire boire un peu d'Eau-de-vie.

IX. Le 18 Juillet 1772.

Le nommé *Joseph CERF* , âgé de dix-sept ans , Garçon d'Office chez M. le Duc d'Orléans , se baignant aux Sables de l'Isle Merdeuse , s'est noyé , & a été retiré du fond de la Rivière ,

des Personnes Noyées. 19

avec un croc , après environ une demi-heure de submersion. Il étoit sans connoissance , & ne donnoit aucun signe de vie. Les Bateliers l'ont frotté & agité en différents sens dans leur bâchot , pendant qu'on le conduisoit au Corps-de-Garde de l'île des Cygnes. Là , on lui a administré les secours indiqués , entre lesquels , l'Air chaud soufflé dans la bouche ; l'Esprit volatil de Sel-Ammoniac qui lui a été présenté sous le nez , les Frictions avec l'Eau-de-vie camphrée , lui ont fait donner les premiers signes de vie ; & , après trois quarts-d'heure de soins , sa connoissance étant bien revenue , il a été conduit à son Auberge , où il a été saigné , & pansé des plaies que lui avoient faites les coups de crocs. Deux jours après il a été en état de vaquer à ses affaires.

Il est à observer qu'il a perdu la mémoire pendant plus de vingt-quatre heures , & que depuis il n'a jamais eus d'idée de ce qui lui étoit arrivé.*

* Voyez *la Gazette de France* du 27 Juillet 1772 , Article de Paris.

X. Le 19 Juillet 1772.

Le nommé *Antoine DU BRAY*, se baignant aux Sables de la Platte-Forme de Henri IV, s'est noyé. Des Bateliers, avertis par la Sentinelle, l'ayant trouvé vis-à-vis des Quatre-Nations, après environ une demi-heure de recherche, l'ont tiré de l'eau, sans connaissance ni mouvement. Recueilli dans leur bâche, il y a été frotté & agité en différents sens ; &, conduit au Corps-de-Garde du quai de l'Ecole, on lui a administré pendant plus de trois quarts-d'heure les secours indiqués, entre lesquels la Saignée a été pratiquée. Revenu totalement à lui, il a été remis à son Père, qui s'est présenté pour le réclamer ; il l'a emmené chez lui pour le soigner, & il a été en état de travailler dès le lendemain.*

XI. Le 22 Juillet 1772.

Le nommé *Antoine CHENU*, dit

* Voyez *la Gazette de France* du 27 Juillet 1772, Article de Paris.

L'Amoureux, est tombé dans l'eau : il s'y étoit jetté par-dessus le Pont-Rouge. La Sentinelle l'ayant vu tomber, en a averti des Bateliers qui ont été à sa suite, & l'ont repêché après trois submersions. Il étoit sans connoissance, & ne donnoit aucun signe de vie. Transporté au Corps-de-Garde, il a été déshabillé, essuyé, frotté & réchauffé ; ce qui, joint à l'Esprit volatil de Sel-Ammoniac qu'on lui a fait respirer, a suffi pour le ramener ; &, le même jour, il a été en état de travailler.

XII. Le 24 Juillet 1772.

Le nommé *Augustin MARIA*, se baignant aux Sables de l'Île Merdeufe, a été entraîné par le courant de l'eau, & s'est noyé. Il a été repêché près des Petits-Bains du Gros-Caillou par un Batelier qui s'est jetté à l'eau, & qui, l'ayant retiré sans connaissance, l'a reçu dans son bâcheot, où les mouvements & les secousses que lui ont donnés d'autres Bateliers, l'ont fait revenir, de façon qu'arrivé au Corps-de-Garde, il n'a eu besoin que d'un verre d'Eau-de-vie. Il

s'est habillé , & s'en est allé à pied avec un de ses Camarades qui l'a accompagné.

XIII. *Le 27 Juillet 1772.*

Le nommé *Antoine RATHIÈRE*, dit *la Brie*, s'est jeté de dessus le Pont-Royal dans la Rivière. La Sentinelle qui l'a vu tomber , en ayant averti les Mariniers de la Galliote , il a été repêché & conduit au Corps-de-Garde de la Grenouillière , où , après avoir été déshabillé , séché , réchauffé & couché dans un lit , il a recouvré la connoissance qu'il avoit perdue , & a été ensuite remis à quelqu'un qui l'a réclamé.

XIV. *Le 26 Août 1772.*

Le nommé *Jean POUSSADEU*, Garçon Boulanger , âgé de vingt-deux ans, s'est déshabillé , à l'exception de sa chemise qu'il a gardée , & s'est jeté à la Rivière , au Port au Foin. Des Bateliers , avertis que quelqu'un venoit de se noyer , l'ont cherché , & l'ont repêché sans connoissance & ne

dormant aucun signe de vie. Conduit au Corps de Garde, on l'a essuyé, frotté & réchauffé ; on lui a introduit de l'Air dans les poumons, en lui soufflant dans la bouche par le moyen de la Canule à bouche, & lui pinçant les narines ; on lui a fait respirer de l'Esprit volatil de Sel-Ammoniac, on lui a fait avaler de l'Eau-de-vie camphrée, & on lui a administré la Fumigation de Tabac par le fondement. Tous ces secours l'ont ramené, en lui faisant jeter de grands cris, semblables à des hurlements. Sa connaissance s'est successivement rétablie, & par la suite il a déclaré qu'une grande douleur d'entrailles, causée par une rétention d'urine, l'avait obligé de se jeter à l'eau. Il a été conduit à l'Hôtel-Dieu, où il a été soigné.

XV. Le 25 Octobre 1772.

Le nommé *Charles CLOUET*, Jardinier à Grenelle, étant entré dans la Rivière sur une voiture à tonneaux pour puiser de l'eau, a été entraîné par son Cheval, & s'est noyé. Les

Mariniers du Passage , qui l'avoient apperçu , l'ont retiré & secouru sur le champ , & l'ont fait revenir de l'évanouissement dans lequel il éroit.

XVI. Le 16 Novembre 1772.

N. Fille âgée de dix ans , poursuivie par un Garçon de Chantier qui l'avoit vue écorcer des bois , voulant se sauver , glissa sur la berge , & fut entraînée par le courant de l'eau ; elle étoit évanouie lorsqu'on la rattrappa. On la porta au Corps-de-Garde , où l'on ne fit que la déshabiller pour la réchauffer & la frotter ; & , moyennant un peu d'Eau-de-vie qu'on lui fit avaler , elle fut en état de s'en retourner chez sa Mère.

XVII. Le 8 Janvier 1772.

Le nommé *Pierre L'ÉPINE* , Compagnon de Rivière , étant pris de vin , est tombé dans l'eau à la Grenouillière ; mais , ayant été à l'instant repêché , & secouru promptement , il n'a été nécessaire que de le déshabiller , le sécher & l'échauffer ; & un peu d'Eau-de-vie

des Personnes Noyées. 25
d'Eau-de-vie camphrée qu'on lui a fait boire , l'a fait revenir de l'évanouissement dans lequel il étoit.

XVIII. *Le 12 Janvier 1773.*

Le nommé *Jean DURAND* , âgé de vingt-huit ans , Compagnon Maçon , sujet dès son plus bas âge à de fréquents accès d'Epilepsie , tomba dans la Rivière au Port de la Rapée , & se noya. Les Bateliers de la Patache s'en étant apperçus , s'empressèrent de le chercher , & ne le repêchèrent qu'à près environ une demi-heure de submersion. Il étoit alors sans connoissance & ne donnoit aucun signe de vie. En cet état on le porta au Corps-de-Garde du Port-au-Plâtre , où il fut déshabillé ; & , après avoir été essuyé , séché , enveloppé dans la couverture , & frotté rudement avec les flanelles imbibées d'Eau-de-vie camphrée , on ne lui refusa aucun des secours indiqués : l'Insufflation dans la bouche , la Fumigation de Tabac par le fondement , qui furent principalement mises en œuvre , lui firent donner quelques signes de vie , & ses mouvements se

C

rétablirent successivement. La Saignée, quoique singulièrement indiquée relativement à son état d'épileptique, ne fut pas pratiquée, parce qu'il étoit pleine nuit lorsqu'on lui administra les secours, & qu'on ne put trouver personne pour aller avertir un Chirurgien. Mais, excité par le succès, on redoubla les mêmes soins ; on lui fit prendre de temps en temps de l'Eau-de-vie camphrée pour le ranimer ; & on eut la satisfaction de le voir dans la matinée assez bien rétabli pour s'en retourner à pied chez lui.

XIX. *Le 22 Janvier 1773.*

Le nommé *DIVERTISSANT*, Soldat Invalidé, sujet, comme le précédent, à des attaques d'Epilepsie, étant à la Grenouillière, tomba dans l'eau, & se noya. Des Mariniers des environs, qui en furent avertis, le repêchèrent peu de temps après sa submersion ; mais il étoit absolument privé de connoissance & de mouvement. Conduit au Corps-de-Garde voisin, il y fut déshabillé, frotté & réchauffé ; ce qui lui fit recouvrer

des Personnes Noyées. 27

les sens qu'il paroifsoit avoir perdus.
On lui fit avaler un peu d'Eau-de-vie
camphrée pourachever de le ranimer ; & il fut reconduit à pied à
l'Hôtel des Invalides.

XX. *Le 21 Février 1773.*

N. Fille, âgée de quarante ans, dont l'esprit étoit aliéné, s'est jettée dans la Rivière, au Port du Ponceau de l'Hôpital : elle avoit dessein de se noyer ; mais la fraicheur de l'eau l'ayant rappelée à la raison, elle s'est trainée à terre ; &, recueillie dans une maison voisine, on lui a administré les secours qui lui étoient utiles, & qui ont confisqué à la faire déshabiller pour la sécher & la réchauffer, & à lui faire boire un peu d'Eau-de-vie pour la ranimer & la mettre en état de retourner chez elle.

XXI. *Le 27 Février 1773.*

Un Etudiant, âgé de dix-sept ans, nommé *François LA BARRE*, fils du Chirurgien de la Garde de Paris, voulant se promener sur la Rivière, entra dans un bateau, au-dessous du Pont-

C ii

Royal ; le bateau lâché s'éloigna du bord , & gagna le fil de l'eau. N'ayant ni aviron , ni croc , le Jeune-Homme ne put se défendre contre le courant , qui le porta jusqu'au Port des Tuilleries ; & , voulant éviter le choc contre un autre bateau , il se pencha pour en diminuer la violence ; mais n'ayant pu y réussir & empêcher ce qu'il craignoit , il fut précipité dans la Rivière , & il se noya après plusieurs submersions. Un Batelier des environs , qui en fut averti , courut à son bateau pour aller à son secours ; mais , l'ayant trouvé enchaîné , il fut obligé d'en casser la chaîne , n'ayant pas sur lui la clef du cadenas qui le tenoit fermé avec d'autres bateaux. Les habits du Jeune-Homme l'avoient soutenu entre deux eaux , & il ne put être repêché qu'à l'extrémité du Port aux Pierres vers le milieu du Cours-la-Reine. Il éroit sans connoissance , & ne donnoit aucun signe de vie. En cet état , il fut porté au Corps-de-Garde de l'Isle des Cygnes , où il a été déshabillé & frotté avec l'Eau-de-vie camphrée , animée avec l'esprit volatil de Sel Ammoniac ; on lui a soufflé de la

des Personnes Noyées. 29

fumée de Tabac dans les narrines & dans la bouche ; on lui a fait avaler deux cuillerées d'Eau-de-vie camphrée , & on se disposoit à lui administrer la Fumigation de Tabac par le fondement, lorsqu'on s'apperçut que la connoissance lui étoit revenue. Alors on le transporta dans une chambre voisine à la Triperie ; on l'y coucha dans un lit ; sans lui ôter la chemise de flanelle dont il étoit enveloppé. Le mouvement de ce transport a ajouté aux secours qu'il avoit déjà reçus ; on lui a encore présenté de l'Eau-de-vie camphrée à avaler , mais il a résisté & n'en a pris que très-peu ; on lui a fait respirer de l'Esprit volatil de Sel Ammoniac : on s'apperçut alors que ses yeux clignottoient au grand jour qu'il ne pouvoit endurer ; ce qui obligea de fermer les volets de la chambre où il étoit. Après trois heures de soins non interrompus , son pouls , qui s'étoit développé peu-à-peu , a paru fiévreux ; il a déclaré qu'il avoit mal à la tête ; on lui a fait une Saignée au bras ; quelque temps après cette Saignée , on lui a fait prendre un petit Bouillon ; ce qu'on a répété de temps en

C iij

temps jusques vers les cinq heures après midi , que M. Labarre , son père , qui l'avoit saigné le matin , est revenu le chercher dans une Chaise-à-Porteur pour le conduire chez lui.

Le Jeune-Homme étoit alors en état de faire le chemin à pied ; il en a même fait la proposition*.

XXII. Le 24 Mars 1773.

Le nommé *Martin GODEFROI* , âgé de cinquante ans , se retirant chez lui , à minuit , s'étant trop avancé sur la berge , est tombé dans la Rivière , d'où , un quart d'heure après sa chute , il a été repêché par les Mariniers de la Patache qui l'avoient entendu crier & demander du secours.

Cet Homme n'étoit qu'évanoui lorsqu'il a été repêché ; les mouvements qu'il a éprouvés dans le bateau , lui ont rappelé les sens assez promptement ; & , en sortant du bateau , la berge lui sembloit de la hauteur des Tours de Notre-Dame. Porté au Corps-de-Garde , il y a été déshabillé , sé-

* Voyez *la Gazette de France* du 8 Mars 1772 , Article de Paris.

ché , frotté & réchauffé ; on lui a fait boire de l'Eau-de-vie camphrée , on lui a fait respirer de l'Esprit volatil de Sel-Ammoniac , & , après que sa connoissance a été bien rétablie , ainsi que tous ses sens , on lui a fait boire un verre de Vin chaud avec du Sucre. Quoiqu'il eût deux contusions à la tête & qu'il se plaignit d'y avoir mal , à six heures du matin il s'est trouvé en état de s'en aller à pied chez lui , à l'aide de quelqu'un qui lui avoit apporté des vêtements secs , les siens étant trop mouillés pour qu'il pût s'en servir.

Les contusions qu'il s'étoit faites en tombant , la douleur dont il se plaignoit à la tête , étoient des motifs suffisants pour déterminer la Saignée à la jugulaire ; mais on étoit trop avancé dans la nuit , pour espérer de trouver un Chirurgien ; au surplus on se flatte qu'on aura pris ce soin à son arrivée chez lui , cette Saignée ne devant être regardée que comme un secours ultérieur.

XXIII. *Le 25 Mars 1773.*

Une Femme âgée de 66 ans , nom-
C iv.

mée *Antoinette-Elisabeth BOURDIN*, Veuve de *Jacques BRILLON*, Couvreur, retirée à l'Hôpital Général, ayant voulu y rentrer à une heure après minuit, & ne l'ayant pu, parce qu'il étoit trop tard, avoit (sans sçavoir où elle allloit) conduit ses pas vers le Port de l'Hôpital, où elle tomba dans le Fossé de la Barrière, rempli d'eau, La Sentinelle, ayant entendu un bruit qui lui fit croire que quelqu'un s'étoit jetté dans l'eau, en avertit au Corps-de-Garde, d'où les Soldats de Repos sortirent pour s'affurer du fait; &, ayant cherché avec des crocs dans une étendue assez considérable du Fossé, la repêchèrent après environ une demi-heure de submersion. Elle étoit sans connoissance ni mouvement, & ne donnoit aucun signe de vie. En cet état elle fut portée au Corps-de-Garde, où elle fut sur le champ déshabillée, réchauffée, frottée & séchée par les moyens indiqués & usités. Après environ une heure de secours, & après lui avoir soufflé de l'air dans la bouche, on essaya de lui faire avaler deux cuillerées d'Eau qui passa. Alors on lui fit respirer de l'Esprit

volatil de Sel Ammoniac qui parut faire quelque impression ; ensuite on lui donna de l'Emétique qui lui fit rendre , par le vomissement , environ trois pintes d'eau ; ce qui la fit revenir à elle. Elle se plaignit , en balbutiant , d'avoir grand froid ; on lui fit boire un peu d'Eau-de-vie camphrée ; on renouvella les Frictions , on augmenta la chaleur du Corps-de-Garde , & on eut grand soin de lui tenir des flanelles chaudes sur le ventre & sur la poitrine , & d'ajouter à la chemise de flanelle dont elle avoit été revêtue , d'autres couvertures pour la réchauffer plus promptement. En cet état elle parut vouloir s'assoupir ; mais on reprit les Frictions , & on ne cessa de la tourmenter pour l'empêcher de succomber au sommeil. Enfin , après plusieurs heures de soins non interrompus , elle parut avoir entièrement recouvré ses sens , & elle déclara qui elle étoit & comment elle pouvoit s'être noyée. On continua à la ranimer en lui faisant avaler de l'Eau-de-vie camphrée ; & enfin on lui donna un verre de Vin chaud avec du Sucre.

A cinq heures du matin on en informa à l'Hôpital Général , pour qu'on vint la reconnoître. En effet elle fut reconnue , & on la transporta sur un brancard que la Gouvernante du Dortoir de cette Femme avoit fait venir de l'Hôpital , & qu'elle avoit accompagné avec cinq Filles de service pour la ramener *.

* Voyez la *Gazette de France*, du 9 Avril 1773 , article de Paris.



SECONDE CLASSE.

DES NOYÉS qui ont éprouvé les secours sans succès. Observations sur la manière d'administrer lesdits secours; & Corrections faites à la Machine Fumigatoire , &c.

I. Le 21 Juin 1772.

Le nommé *Jacques DAGOZNE*, Gagne-denier , âgé de quinze ans , se baignant près de l'Estacade , à l'entrée du Bras du Mail , s'est noyé , & a été repêché après une heure & demie de submersion. Porté au Corps-de-Garde de l'Isle Louvier , on lui a administré, pendant plus de six heures, tous les secours indiqués ; il a seulement rendu de l'eau par la bouche, lorsqu'on le tenoit couché sur le ventre , & qu'on lui penchoit la tête. La Fumigation de Tabac par le fondement a été tentée ; mais elle n'a produit aucun effet, à cause des grosses matières retenues dans ses intestins , qui obstruoient la Canule , & empêchoient le passage

de la fumée. Il a rendu un peu de sang par le nez ; & celui qu'on a obtenu , avec beaucoup de peine , d'une Saignée à la jugulaire, étoit épais. Enfin le coloris de son visage , qui n'avoit pas changé pendant environ quatre heures , est devenu violet ; sa bouche , qui étoit restée ouverte , sa mâchoire & ses membres mobiles se sont alors roidis ; & un Chirurgien l'ayant jugé mort , on a discontinué les secours qui ont été sans succès.

Il est vraisemblable que les secours ont été mal administrés ; & que le plus essentiel , la Fumigation par le fondement , n'ayant pu avoir lieu à cause de l'obstacle qui obstruoit la Canule , a fait , dans cette circonstance , un préjudice notable ; aussi a-t-on depuis remédié à cet inconvenient , en disposant les tiges des Canules de manière à pouvoir être changées sans interrompre le secours de la Fumigation ; c'est pourquoi on a doublé les tiges des Canules fumigatoires. On a aussi par la suite changé le tuyau de la même Canule , ensorte qu'actuellement on est presque certain d'avoir paré à tous les inconvenients .

des Personnes Noyées. 37
qui pourroient s'opposer au jeu salutaire
de la Machine Fumigatoire.

II. *Le 25 Juin 1772.*

Le nommé *JUMONT*, Gagne-de-nier, se baignant au bas du terrain de l'Archevêché, s'est noyé dans le bras des Petits-Ponts, & a été repêché environ une heure après sa submersion totale. Les premiers secours lui ont été administrés dans le bateau. Porté au Corps-de-Garde, deux Chirurgiens qui s'y sont trouvés, lui ont donné tous leurs soins ; la jugulaire, qui a été ouverte, n'a pu fournir qu'une très-petite quantité de sang épais. Transporté ensuite dans une Auberge voisine, il y a été mis dans un lit, & tous les autres secours indiqués lui ont été successivement administrés, mais sans aucun succès.

III. *Le 26 Juin 1772.*

Le nommé *Louis GASCOUIN*, se baignant au-dessous du Pont-Marie, s'est noyé. Il a été repêché au bout de trois quarts-d'heure de submersion,

& conduit au Corps-de-Garde du Port-au-Bled. La flexibilité de ses membres, la couleur naturelle de son visage, ainsi que de toute sa peau, promettant des succès dans les secours, on les lui administra. L'Insufflation dans la bouche, la Fumigation par le fondement, les Frictions, rien ne fut épargné pendant environ deux heures qu'il resta dans le Corps-de-Garde ; la Saignée à la jugulaire fut aussi pratiquée, & elle fournit abondamment ; mais, n'ayant donné aucun signe de vie apparents, il fut transporté dans une Auberge, rue de la Mortellerie, où il perdit encore beaucoup de sang ; enfin, quelques faibles signes de vie se manifestèrent, & parurent suffisants pour lui faire recevoir l'Extrême-Onction ; mais peu de temps après le Chirurgien l'ayant jugé mort, on discontinua les secours & on l'abandonna.

Si l'on fait attention à la grande quantité de sang perdu qui ne coule pas après la mort ; si on considère le peu de signes de vie qui ont étéaperçus, la flexibilité reconnue dans ses membres, le coloris naturel de sa peau, on sera tenté de croire qu'il s'est com-

mis des fautes dans l'administration, que la pratique & l'usage préviendront dans la suite, & il y a lieu d'espérer qu'on sera plus heureux quand on se sera rendu plus familier avec les secours indiqués ; les succès seront aussi plus fréquents.

IV. *Le 27 Juin 1772.*

Le nommé *Jules-Joseph HAY*, se baignant à l'Isle Merdeuse, s'est noyé, & a été repêché après environ une heure de submersion. Conduit au Corps-de-Garde de l'Isle des Cygnes, on lui a administré tous les secours indiqués qui ont été repris & continués long-temps dans une Auberge voisine, où on l'a transporté, sans qu'il ait été possible de le rappeler à la vie.

Ce Jeune-Homme étoit convalescent d'une très-grande maladie lorsque cet accident lui est arrivé.

V. *Le 10 Mars 1773.*

A six heures du soir, les Bateliers du Bac de la Rapée, ayant apperçu une Femme flottante sur l'eau, la tirèrent à bord avec un croc, & la por-

tèrent dans une maison de la Rapée où elle fut déshabillée ; & , tous les secours lui ayant été successivement & long-temps administrés sans aucun succès , elle fut abandonnée , & portée à la basse Géole du Châtelet , parce qu'on ne put découvrir à qui elle appartenait , & depuis quel temps elle étoit noyée.



TROISIÈME

TROISIÈME CLASSE.

DES NOYÉS jugés morts, sur lesquels on n'a fait aucune tentative pour les rappeler à la vie ; & Observations sur le défaut de confiance dans les secours indiqués, qui, s'ils eussent été pratiqués, auroient pu être utiles à quelques-uns.

I. Le 23 Septembre 1772.

La nommée *Jeanne BEZOU*, Fille Domestique, a été trouvée flottante sur la Rivière, sans aucun signe de vie. Amenée à bord, il ne lui a été administré aucun secours, parce que ceux qui l'avoient amenée, ainsi que les Gardes, ont jugé qu'elle étoit noyée depuis long-temps, & que d'ailleurs il y auroit de l'indécence de la déshabiller dans le Corps-de-Garde. En conséquence, & après bien des moments précieux perdus, elle a été portée, du Corps-de-Garde où elle avoit été d'abord déposée, rue du Four, chez M. Léger, Commissaire,

D

qui , ayant apperçu que son visage avoit conservé le coloris naturel , & que ses membres avoient de la flexibilité , imagina qu'elle pouvoit être susceptible de secours , & demanda qu'on les lui administrât. En conséquence il envoya chercher la Boîte-Entrepôt , qui fut accompagnée par quelqu'un au fait & connoisseur ; mais on avoit perdu trop de temps lorsque la Boîte arriva. Ses membres étoient devenus roides , & M. le Commissoire convint que le coloris de sa carnation s'affoiblissait. En effet , peu de temps après , elle devint violette ; & , ne voyant aucun espoir dans l'administration , on ne lui en fit aucune , & on l'abandonna.

On a fçu par la suite que cette Fille , malade depuis quelques jours d'une fièvre inflammatoire , étoit sortie la veille de chez sa Maitresse vers les huit heures du soir , & que vraisemblablement elle avoit été , à cette heure , se jettar dans la Rivière , où elle ne fut rencontrée que le lendemain au bout de douze heures.

Si l'on eût eu seulement un exemple de curation dans un cas semblable , on auroit certainement pris plus de

confiance dans les secours ; on n'aurroit pas négligé , même au Corps-de-Garde , de les faire valoir en cette occasion ; & , pour n'être pas arrêté par la crainte fripole de commettre une indécence , on auroit appellé des Femmes qui se feroient volontiers chargées de faire l'administration , & peut-être auroit-on eu l'avantage de rappeler cette Fille à la vie.

Mais , pour engager à ne rien négliger par la suite , & pour inspirer toute la confiance que l'Etablissement de la VILLE mérite , on pense qu'il est à propos de rapporter un fait de la nature de celui qu'on vient d'exposer , & dont on a profité à Amsterdam avec la plus grande satisfaction , relativement au succès qu'on en a eu. On va juger de la ressemblance des deux faits , par le récit suivant , tiré des *Mémoires d'Amsterdam* , page 187.

« A Amsterdam , le 2 Janvier 1770 , à
» six heures & demie du soir , fut tirée
» pour morte , du Princegragt , la nom-
» mée *Anne KÖRTRAADT* , âgée de
» cinquante-un ans , Couturière ; elle
» étoit flottante sur l'eau , & étendue
» sur le dos , & on ignoroit depuis

D ij

» quel temps elle étoit noyée. Elle fut
 » portée chez M^e Jean Plaat, Chirur-
 » gien, qui lui administra les secours.
 » Après une heure de soins elle forma
 » quelque sôns confus, puis elle tomba
 » dans une espèce de délire qui dura
 » environ une demi-heure, & qui
 » alloit jusqu'à la faire tire, &c. enfin
 » elle se tranquillisa, & se fortifia assez
 » pour qu'à neuf heures & demie on
 » pût la reconduire en traîneau chez
 » elle.

» M^e Plaat a reçu la Médaille ».*

* En Hollande, & dans presque tous les endroits où, avant la France, on a fait des Etablissements en faveur des Noyés, on donne à celui qui a rappelé à la vie une personne tirée de l'eau sans connoissance, une Médaille d'or de la valeur de six ducats, sur laquelle on fait graver le nom de celui qui l'a méritée, &c. ou bien, s'il l'aime mieux, il reçoit le prix de la Médaille en espèces courantes ; il y a même des circonstances où la Société établie à Amsterdam en faveur des Noyés, distribue & la Médaille & la valeur en espèces. Cette distribution bien entendue ne peut qu'exciter un encouragement général ; & il résulte aussi qu'en Hollande on sauve beaucoup plus de Noyés désespérés, qu'en aucun autre endroit.

Le projet allégorique d'une semblable Médaille pour Paris, est fait & agréé ; mais, pour des raisons particulières, on n'a pas cru devoir le faire exécuter : on espère cependant qu'il pourra avoir lieu par la suite.

II. *Le 24 Novembre 1772.*

Le nommé *Jean-Simon ALLARD*, Domestique, noyé la veille à sept heures du soir, a été repêché à huit heures du matin par des Compagnons Metteurs à Port. Porté au Corps-de-Garde de l'Île Louvier, un Chirurgien a jugé qu'il étoit inutile de lui donner aucun secours, parce qu'il lui sembloit mort. En conséquence il n'a été fait aucune tentative pour le secourir.

On a pu présumer que ludit Allard étoit mort; mais on n'a été fondé à le croire, que parce qu'on avoit connoissance qu'il étoit noyé depuis douze heures; & on a imaginé que ce temps étoit trop considérable pour qu'on pût espérer de le rappeler à la vie. En effet il est vraisemblable qu'un Noyé de douze heures doit être réputé sans ressource. Il y a cependant des exemples de semblables résurrections; &, en général, à moins qu'on n'aperçoive des signes évidents de mort, tels que la corruption, ou qu'en touchant le corps d'un Noyé l'épiderme ne s'en détache sous les doigts qui le touchent, on doit toujours faire des tentatives

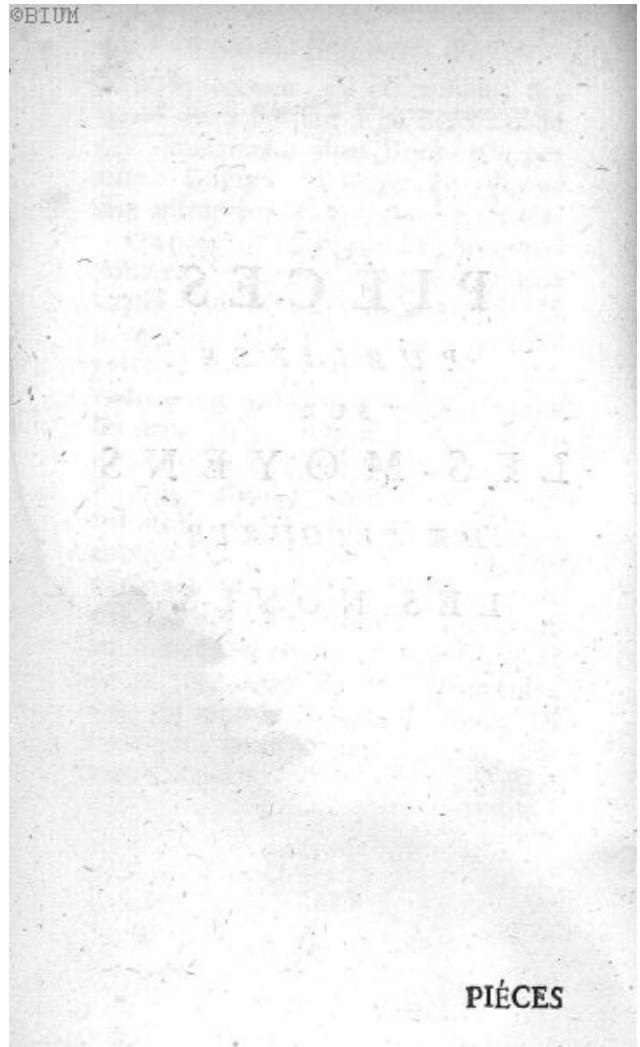
46 Tableau des Personnes Noyées.

pour le secourir , s'il est possible ; & , quand on a satisfait à ce devoir dicté par l'humanité , alors il ne reste pas même l'ombre du regret de n'avoir rien entrepris pour le rappeler à la vie.

On pourroit rapporter un plus grand nombre d'exemples de cette troisième Classe , qu'on se hâte de terminer. On a encore les Procès-Verbaux de neuf autres Noyés sur lesquels on n'a fait aucune entreprise ; mais on pense que les deux qu'on vient de citer suffisent d'autant mieux , que dans les neuf Procès-Verbaux qu'on soustrait , il n'est fait mention que de Noyés encore plus anciens , conséquemment plus désespérés , dont quelques-uns , reconnus , ont été rendus à leurs familles , qui les ont réclamés ; & les autres , dont on n'a pu avoir de renseignements , ont été portés à la basse Géole du Châtelet , pour y être exposés , suivant l'usage.



PIÈCES
PUBLIÉES
SUR
LES MOYENS
DE SECOURIR
LES NOYÉS.



PIÈCES
PUBLIÉES
SUR LES MOYENS
DE SECOURIR LES NOYÉS.

AVIS*

*Pour donner du secours à ceux
qu'on croit Noyés.*

DANS les Villes & même dans des lieux moins considérables, situés soit sur les bords des Rivières, soit sur ceux des Lacs, soit sur ceux de la Mer, il n'y a guères d'années où on n'ait à regretter des hommes qui ont été noyés ; c'est ce qui n'est que trop certain, & qui est assez connu. Mais on ne sçait pas, & l'amour du Genre Humain ne permet pas de le laisser ignorer, que plusieurs de ceux qu'on retire de l'eau sans apparence de vie,

* Imprimé au Louvre en 1740.

E

50 *Pièces en faveur*

seroient soustraits à une mort prochaine , si on leur donnoit les secours nécessaires , & pendant un temps assez long. Après quelques tentatives de peu de durée , on regarde comme morts , & on laisse pour tels , ceux dont tout souffle de vie continue de paroître éteint , sur - tout s'ils ont resté long - temps dans l'eau , comme pendant quelques heures ; dans cette dernière circonstance , on ne daigne rien tenter en leur faveur. Des histoires rapportées par plusieurs Auteurs , auxquels nous devons croyance , prouvent cependant qu'on a sauvé la vie à des Hommes qui avoient resté dans l'eau , & même sous l'eau , pendant plusieurs heures ; & que ce n'a été quelquefois qu'au bout de deux heures , qu'on a eu des signes qui apprennoient qu'ils n'étoient pas réellement morts. Les bords escarpés de quelques Lacs profonds de Suisse occasionnent trop fréquemment des chutes malheureuses ; les bons succès qu'ont eu les secours qu'on a donnés à des hommes pêchés dans ces Lacs , tantôt plus tôt & tantôt plus tard , ont été publiés dans différentes années du *Mercure Suisse* , & dans différents

mois de chacune de ces années. On y a rapporté les moyens dont on s'est servi pour ranimer des hommes qui avoient perdu toute apparence de vie, & on va les retrouver décrits ici. Il seroit à souhaiter qu'ils ne fussent ignorés nulle part ; qu'on pût répéter de si charitables expériences , toutes les fois que l'occasion s'en présentera ; &, qu'en les répétant , on découvrit des pratiques encore plus efficaces & plus sûres.

Autrefois tout ce qu'on croyoit pouvoir faire de mieux pour l'infortuné qu'on retroit de l'eau , ou au moins de plus pressé , étoit de le pendre par les pieds ; mais , depuis que des dissections faites par de fçavants Anatomistes , ont appris que des hommes qui ont perdu la vie sous l'eau , en ont peu pour l'ordinaire dans leur estomac , moins que s'ils eussent bu beaucoup volontairement ; il ne semble pas qu'il convienne de mettre le Noyé dans une position qui seroit fâcheuse , dès que les liqueurs auroient repris leur mouvement ordinaire. Il peut pourtant arriver qu'il ait trop bu ; & , pour fçayoir s'il est dans ce cas , &

E ij

52 *Pièces en faveur*

s'il y est , pour lui faire rendre l'eau , on le fait entrer dans un tonneau ouvert par les deux bouts , qu'on roule pendant quelque temps en différents sens ; cette pratique même est utile par rapport à d'autres vues*. On peut encore l'exciter à vomir l'eau , en introduisant ; à diverses reprises , une plume avec ses barbes dans l'œsophage.

Après avoir ôté les habits au malheureux qu'on vient de retirer de l'eau , au lieu de le laisser étendu & tout nu sur le rivage , comme on ne le fait que trop souvent , ce qu'il y a de plus pressé , c'est de l'envelopper de draps & de couvertures , pour le mettre à l'abri des impressions de l'air froid , & pour commencer à le réchauffer .

Pour le réchauffer plus efficacement , on le mettra ensuite dans un lit dont les draps seront bien chauds ; & , pendant qu'il y sera , on appliquera souvent sur son corps des nappes & des serviettes chaudes .

On a l'exemple de Noyés sur qui le soleil chaud & brûlant , auquel ils ont été exposés , a produit l'effet que

* Voyez cependant ce qu'il en dit ci-après ,
pag. 62 & 71.

les lings chauds ont fait sur d'autres. Il y en a qui ont été réchauffés dans des bains d'eau chaude ; mais on n'a pas toujours la commodité de tenter ce dernier moyen.

Il s'agit ici de remettre en jeu les parties solides de la machine , afin qu'elles puissent redonner du mouvement aux liqueurs. Pour remplir cette vue , on ne laissera pas le Noyé tranquille dans son lit ; on l'y agitera de cent façons différentes ; on l'y tournera & retournera ; on le soulevera & on le laissera retomber ; & on le secouera , en le tenant entre ses bras.

On doit aussi lui verser dans la bouche des liqueurs spiritueuses ; & c'est faute d'en avoir eu de telle qu'on la vouloit , qu'en différentes occasions , on a versé dans la bouche des Noyés , de l'urine chaude , qui a paru produire de bons effets. On a prescrit une décoction de poivre dans du vinaigre , pour servir de gargarisme.

On cherchera aussi à irriter les fibres intérieures du nez , soit avec des Esprits volatils , soit avec des Liqueurs auxquelles on a recours dans les cas d'Apoplexie ; soit en picotant les nerfs

E iiij

54 *Pièces en faveur*

qui tapissent le nez , avec les barbes d'un plume ; soit en soufflant dans le nez avec uu chalumeau , du Tabac , ou quelque Sternutatoire plus puissant.

Un des moyens auxquels on a euz recours pour des Noyés qui ont été rendus à la vie , a été aussi de se servir d'un Chalumeau ou d'une Cannule , pour leur souffler de l'air chaud dans la bouche , pour leur en souffler dans les intestins ; on l'a même introduit avec succès dans ceux-ci avec un Soufflet. Une Seringue y peut être employée ; peut-être même vaudroit-il mieux employer la Seringue pour y porter des Lavements chauds capables de les irriter , & propres à produire plus d'effet que l'air qu'on est plus en usage d'y faire entrer.

Mais tout ce qu'il y a de mieux , peut-être , c'est de souffler dans les intestins la fumée du Tabac d'une pipe : un de nos Académiciens a été témoin du prompt & heureux effet de cette fumée sur un Noyé. Une Pipe cassée peut fournir le Tuyau ou Chalumeau par lequel on soufflera dans le corps la fumée qu'on aura tirée de la Pipe entière.

Aucun des moyens qui viennent d'être indiqués, ne doit être négligé; ensemble ils peuvent concourir à produire un effet salutaire : ils seront peut-être employés avec plus de succès, quand la fortune voudra qu'ils le soient sous les yeux d'un habile Médecin qui se sera trouvé à portée. Si la fortune donne aussi un Chirurgien, on ne manquera pas de tenter la Saignée; & peut-être est-ce à la jugulaire qu'elle doit être faite; car, dans les Noyés, comme dans les Pendus, & dans ceux qui sont tombés en Apoplexie, les veines du cerveau se trouvent trop engorgées de sang; si les vaisseaux peuvent être un peu vidés, ils en feront plus en état d'agir sur la liqueur qu'ils doivent faire mouvoir.

Enfin, quand les premiers remèdes qui pourront être tentés, ne seront pas suivis de succès, ce sera probablement le cas où le Chirurgien pourra avoir recours à la Bronchotomie, c'est-à-dire, à ouvrir la trachée artère. L'air qui pourra entrer librement dans les poumons par l'ouverture qui aura été faite au canal qui le leur fournit dans l'état naturel, l'air chaud même qui

E iv

56 *Pièces en faveur*

pourra être soufflé par cette ouverture , redonnera peut-être le jeu aux poumons , & tous les mouvements de la poitrine renâtront.

Mais de quoi doivent être su-tout avertis ceux qui aimeront à s'occuper d'une si bonne œuvre , c'est de ne pas se rebuter si les premières apparences ne sont pas telles qu'ils le desireroient. On a l'expérience de Noyés qui n'ont commencé à donner des signes de vie qu'après avoir été tourmentés pendant plus de deux heures. Quelqu'un qui a réussi à ramener à la vie un Homme dont la mort étoit certaine sans les secours qu'il lui a donnés , doit être bien content des peines qu'il a prises ; & , si elles ont été sans succès , il se fçait gré au moins de ne les avoir pas épargnées.

Quoique le Peuple du Royaume soit assez généralement porté à la compassion , & quoiqu'il souhaitât de donner des secours aux Noyés , souvent il ne le fait pas , parce qu'il ne l'ose ; il s'est imaginé qu'il s'exposeroit aux poursuites de la Justice. Il est donc essentiel qu'on sçache , & on ne sçauroit trop le redire , pour détruire le pré-

des Personnes Noyées. 57

jugé où l'on est , que nos Magistrats n'ont jamais prétendu empêcher qu'on tentât tout ce qui peut être tenté en faveur des malheureux qui viennent d'être tirés de l'eau. Ce n'est que quand leur mort est très-certaine , que des raisons exigent souvent que la Justice s'empare de leurs cadavres.

CET AVIS n'est qu'un Précis extrait par M. de Réaumur , de différentes années du *Mercure Suisse*. Le Gouvernement , toujours attentif au bien public , le fit imprimer au Louvre , en 1740 , & en envoya des Exemplaires par toute la France.

En 1758 , nouvelle édition : & la distribution qui s'en fit , particulièrement de la part du Bureau de la VILLE , dans Paris & dans les Provinces , fut très-considerable. Il en fut de même en 1769 ; mais , comme on ne faisoit qu'indiquer les moyens , sans les fournir , & qu'on n'avoit pas imaginé de les exciter par des récompenses , le zèle du Gouvernement & de la VILLE n'eut pas son effet ; & il étoit réservé à la Préſidence de M. DE LA MICHODIERE , de recueillir les lauriers

& de jouir de ceux que ses prédeceſſeurs lui avoient préparés.

Ce Mémoire contient un grand nombre de moyens pour secourir les Noyés ; mais la trop grande multiplicité ne fait qu'embarrasser ; & dans des cas aussi pressants, lorsqu'il est question de profiter de tous les instants, & de n'en perdre aucun pour rappeler un Noyé à la vie, on donne souvent la préférence aux moyens qui sont les moins efficaces ; & lorsqu'il n'est plus temps, on regrette de n'avoir pas employé les autres. Mais maintenant qu'on est guidé par l'expérience, & qu'on a pour garants des succès multipliés, on ne sera plus embarrassé dans le choix ; & la pratique ainsi que l'usage rendront, par la suite, plus hardis & plus heureux.

M. Le Cat, célèbre Chirurgien, qui fut chargé en 1755 d'examiner ce Mémoire, dit : « De tous les moyens » qu'on y propose, pour rappeler la » vie dans ces malheureux, l'Air » soufflé dans les poumons est un des » plus efficaces. J'ai vingt fois fait » l'expérience de noyer ou d'étran- » gler des Chiens nouveaux nés, & » de les ressusciter ensuite par l'opé-

des Personnes Noyées. 59

» ration précédente. Je voudrois, pour
» perfectionner cette précieuse man-
» œuvre, qu'on inventât un Syphon
» qui pût être introduit dans la tra-
» chée artère par la glotte, en rele-
» vant l'épiglotte avec un instrument
» convenable.

» Je souhaiterois encore qu'on eût
» un petit Soufflet qui s'adaptât au
» Syphon, parce que, quand on au-
» roit réchauffé les poumons avec
» l'air de la bouche, ou autrement, je
» crois que l'air extérieur & modéré-
» ment frais, introduit par le Soufflet,
» feroit beaucoup plus propre que
» celui de la bouche à rappeler la
» circulation des liqueurs ».

Et dans la même année 1755,
MM. Robert, Prevost, Vinchant &
Chastanet, Chirurgiens de la Ville de
l'Isle, auxquels ce Mémoire avoit été
pareillement remis, ont réduit à quatre
chefs principaux les moyens propres à
tenter, avec espérance de succès, pour
rappeller les Noyés à la vie.

« 1° Echauffer le malheureux qu'on
» retire de l'eau, & l'agiter le plus
» qu'il sera possible.

« 2° Le saigner à la jugulaire; répéter
même la saignée, si le cas l'exige.

» 3° Lui souffler de l'air dans les
» poumons , & en venir même à l'o-
» pération de la Bronchotomie.

» 4° Introduire dans les intestins de
» la fumée de Tabac: les autres irritants
» peuvent être employés avec succès.
» Ces choses s'exécuteront facilement;
» mais il ne faut pas se rebouter du peu
» de fruit des premières tentatives; ce
» n'est qu'au bout de deux heures qu'un
» Chirurgien doit lâcher prise , parce
» qu'un Noyé n'est réputé mort qu'après
» ce temps, lorsque les moyens ci dessus
» ne réussissent pas ».

Le Bureau de la VILLE , instruit de
la réussite qu'ont eu différents moyens
pratiqués sur un grand nombre de
Noyés , s'est empressé de les recueil-
lir , & les a indiqués d'une manière
méthodique pour encourager à y avoir
recours dans le besoin. Ce sont ces
moyens qui se trouvent réunis & rap-
portés dans l'AVIS que le Bureau de la
VILLE de Paris a fait imprimer l'année
dernière , & qu'il a fait distribuer avec
profusion ; mais la satisfaction qu'il en
a eue , est d'autant plus grande , que les
succès ont même surpassé ses espé-
rances , très-peu de temps après sa pu-
blication.

DE PAR
LES PREVÔT DES MARCHANDS,
ET ÉCHEVINS
DE LA VILLE DE PARIS.

AVIS*

Concernant les Personnes noyées qui paroissent mortes, & qui, ne l'étant pas, peuvent recevoir des secours pour être rappelées à la vie.

LES PREVÔT DES MARCHANDS, ET ÉCHEVINS de la Ville de Paris, instruits des succès multipliés qu'ont eu différents moyens pratiqués pour secourir les Personnes noyées que l'on a retirées de l'eau, s'empressent de les indiquer à leurs Concitoyens. Renouvelant, en tant que de besoin, un premier AVIS qu'ils avoient donné à ce sujet, en 1740, imprimé & distribué de nouveau en 1759, & depuis en 1769.

* En réimprimant cette première partie, dont l'édition s'y trouve épuisée, on a cru devoir rectifier cet Avis, pour y faire entrer les changements projetés & convenus dès le mois de Novembre 1773.

Ils ne se contenteront pas seulement d'annoncer la conduite qu'on doit tenir & les secours qu'on peut employer en pareil cas ; mais , avant que de présenter les secours utiles , ils croient nécessaire de proscrire ceux qu'une pratique abusive a mis jusqu'à présent en usage. En conséquence :

1° On s'abstiendra de pendre les Noyés par les pieds : ce moyen , auquel on n'a eu recours que trop souvent , est d'autant plus condamnable , qu'il est reconnu capable de causer la mort , même à quelqu'un qui feroit plein de vie ; & quiconque emploieroit ce moyen , feroit exposé à être regardé comme téméraire.

2° Le roulement dans un tonneau défoncé doit être également abrogé ; il est évidemment sensible qu'une telle pratique , dont le but a été de mettre toutes les parties du corps du Noyé en mouvement , & de tâcher de rétablir en lui la circulation éteinte en apparence , en le mettant dans une agitation générale , doit occasionner au Corps du Noyé une infinité de contusions dont les suites peuvent non seulement être très-dangereuses , mais

même lui causer la mort pendant l'opération , & avant qu'on ait été dans le cas de tenter d'autres secours qui deviendroient inutiles, par la seule raison que celui-là auroit été préliminairement mis en œuvre.

Il est donc très-expressément recommandé de ne pas recourir aux susdits moyens , puisqu'il n'est que trop démontré que l'usage qu'on feroit porté à en faire , pourroit les rendre funestes & même mortels.

Après avoir averti de l'inutilité , & prévenu du danger des susdits secours employés inconsidérément par quelques personnes , les Prevôt des Marchands & Echevins s'empressent de faire connoître ceux qu'une expérience heureuse a démontrés utiles ; ils sont jusqu'à présent les seuls qu'on puisse adopter ; le zèle charitable pour ses semblables , & l'intelligence bien entendue qu'on mettra dans leur administration , les rendront encore plus efficaces. En conséquence :

Dès qu'une Personne noyée aura été tirée de l'eau , il faut sur le champ , si son état annonce qu'elle a besoin d'un secours pressant , lui donner , même dans le bateau dans lequel elle

64 Pièces en faveur

aura été placée , ou sur le bord de la Rivière , si le temps le permet , ceux qu'on pourra lui procurer dans l'instant , & qu'on indiquera ci-après.

Pendant qu'on sera occupé à les lui administrer , quelqu'un se détachera pour aler avertir au Corps-de-Garde le plus prochain , où l'on trouvera toujours une Boîte dans laquelle seront réunies les choses les plus nécessaires.

On transportera ensuite , s'il est possible , la Personne retirée de l'eau , ou dans le Corps-de-Garde le plus prochain , ou dans l'endroit le plus commode qu'on pourra se procurer , chez les particuliers qui voudront bien s'en charger.

Le Sergent de chaque Corps-de-Garde sera obligés , à la première requifition , de faire porter par un de ses Soldats , la Boîte qu'il aura en dépôt , & de l'accompagner pour veiller à l'administration des secours.

Lorsque , par leur efficacité , le Noyé aura été rappellé à la vie , il sera transféré chez lui , s'il a un domicile , & qu'on puisse en avoir connoissance , finon à l'Hôtel-Dieu.

Le Sergent , ou Soldat , sera tenu
de

de faire son Rapport qui contienne les noms , qualités & demeure de la Personne retirée de l'eau ; qui annonce si elle a été rappelée à la vie , & en quel état elle s'est trouvée lorsqu'elle a été transférée chez elle ou à l'Hôtel-Dieu.

Ce même Procès-Verbal contiendra les noms de celui qui aura averti le premier au Corps-de-Garde , & de tous ceux qui auront concouru à la retirer de l'eau , & à lui procurer les secours convenables.

Le Sergent sera tenu de remettre, dans les vingt-quatre heures , ledit Rapport au Procureur du Roi & de la Ville.

*DÉTAIL DES SECOURS ,
Et de l'ordre dans lequel ils doivent
être donnés.*

Il faut sur le champ , dans le bateau même , si la Personne noyée y a été placée après qu'elle aura été retirée de l'eau & que son état semble exiger un secours pressant , ou sur le bord de la Rivière , si la chaleur de la saison le permet , ou dans le Corps-de-Garde , ou autre endroit proche & commode , s'il est possible d'en trouver.

1° La déshabiller , la bien essuyer

F

avec de la flanelle ou des linges , & la tenir très-chaudement , en l'enveloppant , soit avec des couvertures , soit avec des vêtements , & ce qu'on pourra se procurer , ou la mettre devant un feu modéré , ou dans un lit bien chaud , s'il est possible .

2° On lui soufflera ensuite , par le moyen d'une Canule , de l'Air chaud dans la bouche , en lui serrant les deux narines .

3° On lui introduira de la fumée de Tabac dans le fondement , par le moyen d'une Machine Fumigatoire , qu'on trouvera toute garnie de ses utensiles dans tous les Corps-de-Garde .

Si la Personne retirée de l'eau paroiffoit exiger un pressant secours , & qu'on ne fût pas à portée d'avoir sur le champ la Canule & la Machine Fumigatoire , on pourra , pour l'instant , suppléer à la Canule pour introduire l'Air par la bouche dans les poumons , en se servant d'un Soufflet ou d'une gaine de couteau tronquée par le petit bout .

On pourra également suppléer à la Machine Fumigatoire , en se servant de deux Pipes , dont le tuyau de l'une sera introduit avec précaution dans le

fondement de la Personne retirée de l'eau, les deux fourneaux appuyés l'un sur l'autre, & quelqu'un soufflant la fumée du Tabac par le tuyau de la seconde Pipe.

On peut aussi employer avec succès les Lavements de Tabac & de Savon.

4° On ne négligera pas d'agiter le corps de la Personne en divers sens, en observant de ne pas la laisser long-temps sur le dos.

On réitérera ces premiers secours le plus souvent qu'il sera possible, & sans violence.

5° On lui chatouillera le dedans du nez & de la gorge avec la barbe d'une petite plume ; on lui soufflera dans le nez du Tabac ou de la Poudre sternutatoire, & on lui présentera sous le nez de l'Esprit volatil de Sel Ammoniac.

6° On la frottera même un peu rudement par tout le corps, sur-tout sur le dos, les reins, la tête & les tempes avec des linges ou de la flanelle trempés dans de l'Eau-de-vie camphrée, animée avec l'Esprit de Sel Ammoniac.

7° La Saignée, à la jugulaire surtout, peut aussi être très utile, si l'on trouve promptement un Homme de

Fij

l'Art, qui jugera si elle doit être employée.

Si la Personne retirée de l'eau donne quelques signes de vie, & qu'on s'aperçoive que la respiration & la déglutition commencent à se rétablir, on lui donnera d'abord, peu-à-peu, une petite cuillerée d'Eau tiède.

Si elle passe, on lui donnera, ou quelques grains d'Emétique, ou, de de demi-heure en demi-heure, une petite cuillerée d'Eau - de - vie camphrée, animée de Sel Ammoniac, dont on trouvera toujours des bouteilles, avec la Machine fumigatoire & autres secours dans le Corps-de-Garde.

On mettra en usage tous les secours ci-dessus indiqués pour toutes les personnes noyées, sans avoir égard au temps qu'a duré leur submersion ; à moins qu'il n'y ait des signes de mort certains & évidents : la couleur pourpre ou livide du visage, l'élevation de la poitrine, & autres symptômes de la même espèce, ne devant point empêcher de tenter les secours indiqués.

On avertit au surplus qu'il faut les employer sans relâche, & avec la plus grande persévérence, parce que ce

n'est souvent qu'après les avoir continués pendant trois ou quatre heures, & même plus, qu'on a la satisfaction d'en voir le succès se développer par degrés.

RÉCOMPENSES.

Pour exciter, s'il étoit nécessaire, à procurer ces différents secours aux Noyés, il sera payé à l'avenir, à compter du jour de la publication des Présentes, pour chaque Personne, qui, étant noyée, aura été retirée de l'eau & rappelée à la vie, sçavoir :

A quiconque avertira le premier au Corps-de-Garde des Ports & Quais le plus prochain, qu'il y a un Noyé, & indiquera le lieu où il est, la somme de *six livres*, ci. 6 l.

A ceux qui auront retiré de l'eau la Personne noyée, & auront aidé à l'administration des secours indiqués, la somme de *vingt-quatre liv. ci.* 24 l.

Au Sergent & aux Soldats du Corps-de-Garde qui auront reçu l'avis d'une Personne noyée, se feront transportés à l'endroit où

elle aura été déposée , après avoir été retirée de l'eau , auront veillé & coopéré à l'administration des secours , & du tout auront fait & remis leur Procès-Verbal , *dix-huit liv.* dont le tiers pour le Sergeant , & les deux autres tiers à partager également entre les Soldats , ci 18 L

Tous les frais extraordinaires & particuliers , qu'on feroit obligé de faire , feront de plus remboursés , après qu'ils auront été jugés nécessaires , & qu'ils auront été certifiés par personnes connues & non intéressées.

Dans le cas où , malgré tous les secours & moyens possibles , la Personne noyée ne pourroit être rappelée à la vie , alors les récompenses ci-dessus fixées seront réduites à moitié.

Le paiement de ces différentes récompenses ne pourra être fait par le Préposé à la Recette du Domaine de la Ville , que d'après les ordres du Bureau de la Ville , huitaine après le jour de la remise du Rapport ; afin que , pendant ce temps , le Procureur du Ro. & de la Ville puisse s'informer des faits & circonstances qu'il contiendra.

Autre AVIS concernant les Personnes noyées qui paroissent mortes, & qui, ne l'étant pas, peuvent recevoir des secours pour être rappelées à la vie.*

LES PREVÔT DES MARCHANDS, & ÉCHEVINS, voulant détruire l'abus funeste de la *suspension par les pieds*, ainsi que du *roulement dans un tonneau défoncé*, commencent par proscrire ces deux moyens, comme téméraires & dangereux ; instruits d'ailleurs des succès multipliés qu'ont eu différents secours donnés à des Personnes noyées, ils s'empressent de les indiquer à leurs Concitoyens, & les sollicitent à ne pas les négliger, toutes les fois que l'occasion se présentera de les employer. Ces moyens salutaires consistent :

* Cet AVIS n'est que l'extrait du précédent, qu'on est dans l'usage de coller au-devant de la Boîte-Entrepôt, afin qu'étant à portée de pouvoir être lu plus aisément, il s'inclue d'autant mieux dans la mémoire des Sergents & Soldats, des Corps-de-Garde ; & que ceux-ci, le fréchant par cœur, puissent être dans le cas de coopérer tous ensemble à l'administration des différents secours.

1° A déshabiller le Noyé , l'essuyer avec une Flanelle , l'envelopper dans une Couverture , l'agiter en différents sens , le laisser peu sur le dos , & le tenir chaudement , s'il est possible , sans cependant lui intercepter l'air.

2° Lui faire entrer de l'air dans les poumons en lui soufflant dans la bouche par le moyen d'une Canule , & lui pinçant les deux narines.

3° Lui introduire dans les intestins de la fumée de Tabac par le fondement , en se servant d'une Machine fumigatoire , qu'on trouvera dans tous les Corps-de-Garde , ainsi qu'une Canule à bouche.

4° Lui chatouiller le dedans du nez & de la gorge avec la barbe d'une petite Plume , lui souffler dans le nez du Tabac ou de la Poudre sternutatoire , lui présenter sous le nez de l'Esprit volatile de Sel Ammoniac , ainsi que de la fumée de Tabac.

5° Lui frotter toute la surface du Corps avec de la Flanelle imbibée d'Eau-de-vie camphrée ; & , si l'on juge qu'il est en état d'avaler , lui faire prendre successivement une ou deux cuillerées d'Eau-de-vie camphrée.

6° Enfin

6° Enfin continuer long-temps tous ces secours , sans que l'un puisse préjudicier à l'autre ; la persévérance est d'autant plus indispensable , que ce n'est souvent qu'après deux ou trois heures d'un travail non interrompu , que les premiers signes de vie commencent à se manifester.

Le Sergent de chaque Corps-de-Garde est tenu de fournir la Boîte contenant lesdits secours , à la première requisition ; il l'accompagnera lui-même , ou la fera accompagner par un Soldat au fait & intelligent.

Il fera , dans les vingt-quatre heures , son rapport au Bureau de la VILLE , de l'usage qui aura été fait desdits secours.

Il entretiendra son Entrepôt toujours en bon état ; en conséquence , il le fera compléter , & il aura soin de nettoyer les Machines , toutes les fois qu'on en aura fait usage.

Il se fera tous les mois une visite pour assurer le Bureau des soins qui auront été pris.

Le Bureau de la VILLE accorde une somme de quarante-huit livres , à partager entre ceux qui auront sauvé un

G

74 · *Pièces en faveur*

Noyé, en le rappellant à la vie, suivant la distribution indiquée par l'*Avis*, & aux conditions qui s'y trouvent énoncées.

Si les moyens employés n'ont pas eu le succès désiré, le Sergent, ou Soldat, aura soin de requérir la Garde de Paris, pour lui remettre le Cadavre avec toutes ses dépendances, afin que les Officiers du Châtelet, ou autres à qui il appartiendra, en prennent connaissance.

On prévient que, dans tous les cas, les frais extraordinaires seront remboursés, pourvu qu'ils soient jugés nécessaires.

USAGE de la MACHINE FUMIGATOIRE, & des autres objets contenus dans la BOÎTE-ENTREPÔT.*

ON MET dans la Boîte de la Machine une demi-once de Tabac à fumer, qu'il faut humecter ; on l'allume avec un morceau d'amadou ; on introduit dans

* Ce Détail instructif est essentiel ; il est fait pour être mis sous les yeux des Sergents & Soldats & des autres Personnes chargées de l'administration des secours. On le colle au couvercle en dedans de la Boîte-Entrepôt.

Le manche de cette Boîte la douille d'un Soufflet, qu'on assujettit par le moyen d'une fiche de fer ; on fait mouvoir le Soufflet pour allumer le Tabac ; alors on insinue dans le fondement du Noyé la tige de la Canule garnie d'un long tuyau flexible ; on adapte le gros bout de cette Canule au bec du chapiteau dont on couvre la Boîte où est le Tabac allumé ; on bouché le chapiteau avec le liège, lorsqu'on voit que la fumée en sort en trop grande quantité.

On emploie trois-quarts d'heure pour consumer une demi-once de Tabac ; mais il ne faut pas trop précipiter le mouvement du Soufflet.

L'Esprit volatil de Sel Ammoniac est contenu dans un Flacon de crystal, qu'on trouvera dans la Boîte de la Machine fumigatoire.

Pour en faire usage, on tortillera un morceau de papier qu'on trempera dans le Flacon, & qu'on introduira dans les narines du Noyé ; on aura soin de tenir le Flacon fermé, pour que l'Esprit volatile ne se dissipe pas en vain.

L'Eau-de-vie camphrée est contenue dans les Bouteilles de pinte.

G ij

Les deux morceaux de Flanelle font pour essuyer & pour frotter le Noyé, & le Bonnet de laine pour lui couvrir la tête , après qu'elle aura été desséchée avec la Flanelle.

La chemise ou tunique de laine qui occupe le milieu de la Boîte , est destinée à envelopper le corps du Noyé , lorsqu'il a été bien desséché. On peut le frotter par-dessous cette chemise.

On trouvera dans une petite Boîte quelques paquets d'Emétique , pour servir en cas de besoin.

Les quatre paquets en rouleaux qui s'apperçoivent à l'ouverture de la Boîte , contiennent chacun une demi-once de Tabac à fumer.

Le nouet attaché par une ficelle à un petit piton , est inutile au Noyé ; il n'est placé dans la Boîte & au milieu de la couverture , que pour la préserver des vers,

On a doublé la tige de la Canule Fumigatoire pour pouvoir la changer , en cas qu'elle vint à se boucher par la matière , & pour la facilité de la nettoyer. La Canule à bouche est coupée par un tuyau de peau , comme un moyen de garantir le Souffleur des exhalaisons qui sortent de l'estomac du Noyé , lorsqu'il

commence à revenir. Pour éviter l'inconvénient de ces exhalaisons, il suffit de pincer le tuyau, lorsqu'on cesse de souffler & qu'on veut reprendre haleine.

Nota. On pourroit encore obvier à l'engorgement de la Canule, causé par les matières retenues dans les gros intestins, en remplissant d'huile la tige de la Canule, avant son intromission dans le fondement, & la vidant ensuite.

Comme on cherche toujours à s'occuper utilement de cet Etablissement, on s'est apperçu qu'il manquoit aux objets réunis dans cette Boîte, des bandages à saignée, faute desquels on néglige souvent de saigner le Noyé qui a le plus essentiellement besoin de ce secours ; c'est pourquoi on a cru devoir ajouter aux objets ci-dessus rassemblés, deux bandages à saignée, pour servir dans l'occasion.

On se propose aussi par la suite de joindre aux susdits objets une cuiller de fer étamé, plus creuse que les cuillers à bouche ordinaires, qui servira de gobelet, pour faire boire aux Noyés de l'eau-de-vie camphrée, &c. & dont le manche tiendra lieu de levier pour faire ouvrir la bouche des Noyés lorsque les dents seront trop serrées.

G iii

*LETTRE * sur le Remède employé pour
les Personnes noyées.*

M O N S I E U R ,

Je viens de lire , dans votre dernier Mercure , avec ce sentiment délicieux qu'excite dans l'ame des Citoyens occupés de soulager leurs semblables , tout ce qui peut contribuer à l'avantage de l'humanité & au bonheur de la Société , *l'Avis concernant les Personnes noyées , qui paroissent mortes , & qui , ne l'étant pas , peuvent recevoir des secours pour être rappelées à la vie.* Ce sage Règlement , renouvelé au commencement d'un été dont les chaleurs invitent beaucoup de personnes à se baigner , fait l'éloge du Corps Municipal de la Ville de Paris , & en particulier du Magistrat qui y préside .

Après une instruction prudente & éclairée , suivant laquelle les Particuliers & les Gens publics , tels que les Soldats de la Garde de Paris , & leurs Sergents doivent se conduire , aussitôt qu'ils s'aperçoivent & qu'ils apprennent qu'il y a quelqu'un de noyé ,

* Voyez le *Mercure de France* , Août 1772 ,
page 185.

on y donne un détail des secours & de l'ordre dans lequel ils doivent être administrés.

Je ne puis qu'applaudir à la gradation de ces secours indiqués. S'il est essentiel, dans ces malheureux, de chercher à rappeler, sur-tout en hiver, la chaleur du corps, afin d'entretenir la circulation du sang, sans laquelle les autres secours seroient inutiles, il ne l'est pas moins d'introduire de la fumée de Tabac dans le fondement, & d'employer les Sternutatoires & les chatouillements dans le nez, par la raison que, les Noyés périssant, non pour avoir avalé trop d'eau, mais sufoqués par la suppression totale & fuite de la respiration, tout ce qui peut ranimer le mouvement de la poitrine, & exciter la respiration, est capable de les sauver.

En approuvant les secours détaillés dans l'*Avis de Messieurs les Prevôt & Echevins*, j'aurois voulu qu'il en eût annoncé un, dont l'efficacité est reconnue par un grand nombre d'expériences, & qui a souvent réussi après les autres tentés sans succès. Il consiste à mettre, le plutôt possible, la

G iv

Personne noyée dans un lit de Cendres chaude.

Les préparatifs nécessaires pour former un lit de cette espèce dans chacun des Corps-de-Garde près de la Rivière, ne demandent pas une grande dépense. Messieurs les Officiers Municipaux sont trop attentifs à tout ce qui peut soulager l'humanité, pour ne pas s'y prêter avec ce zèle patriotique, dont ils nous donnent aujourd'hui un si bel exemple. Il ne s'agit que de faire conserver, dans chacun de ces Corps-de-Garde, un lit de sangle, un Tonneau toujours rempli de Cendres, une Chaudière de fer avec son trépied, & deux Réchauds de fer. Pour économiser, on pourra se servir de Chaudières de tôle à fond rapporté; elles auront en outre l'avantage de faire chauffer plus promptement la Cendre.

Pour employer efficacement ce secours, pendant qu'une partie du Corps-de-Garde ira chercher la Personne noyée, deux Gardes y resteront pour allumer un grand feu, & placer dessus la Chaudière pleine de Cendres. Auffitôt que la Personne noyée sera transportée dans le Corps-de-Garde, où

lui donnera les secours indiqués dans l'*Avis*, sur-tout la Fumigation de Tabac dans le fondement; pendant ce temps-là les Cendres chaufferont suffisamment. Si les premiers secours n'ont aucun succès, on étendra environ quatre à cinq pouces de Cendres sur le Lit de sangle, & l'on y placera, sur le côté droit ou gauche, à volonté, la Personne noyée, que l'on enveloppera & recouvrira totalement, même la tête, à l'exception du visage, de Cendres, de telle sorte qu'il y en ait environ quatre pouces sur le corps. On aura soin d'entretenir la chaleur de la Cendre, en mettant dessous le Lit de sangle deux Réchauds remplis d'un feu très-doux, & sur la Cendre posée sur le corps, des Fers ou des Briques chaudes, qu'il faudra changer, ainsi que les Rechauds, très-souvent de place.

Pendant que la Personne noyée sera dans le Lit de Cendres, on continuera de lui souffler de l'Air dans la bouche, de lui chatouiller le dedans du nez avec une barbe de plume, de lui présenter sous le nez de la fumée de Tabac, de l'Esprit de Sel Ammoniac, composé de parties égales de Sel Ammoniac

82 *Pièces en faveur*

& de Chaux vive pulvérisés séparément , qu'on appelle *Sel d'Angleterre* ; de l'Eau-de-Luce , & de lui souffler dans le nez , du Tabac ou de la Poudre sternutatoire.

La Cendre de Gênet ou de Sarment est préférable à celle de bois ordinaire ; celle de bois flotté ne vaudroit rien , elle est trop dépouillée de sels.

Dans quelques Provinces , au lieu de Cendres , on se fert de Sel sec & chaud , dans lequel on enterre , pour ainsi dire , les Personnes noyées ; ce qui en rappelle plusieurs à la vie.

Soit que l'on enveloppe les Personnes noyées dans des couvertures chaudes , soit qu'on les place dans le Lit de Cendres , il est essentiel de les poser sur le côté , & non pas sur le dos , parce que cette dernière position feroit capable de provoquer , ou de prolonger la suffocation , au lieu de la différer.

Ces observations m'ont paru trop importantes , pour ne pas vous prier de les insérer dans votre prochain Mercure.

Je suis , &c.

Signé , JACQUIN.

RÉPONSE * à M. JACQUIN sur la proposition qu'il a faite d'ajouter le Bain de Cendres chaudes à l'Établissement que la Ville de Paris vient de faire en faveur des Personnes noyées.

S'IL est dû à un Citoyen zélé, pour le bien de l'humanité, des éloges & des remerciements, lorsqu'il témoigne seulement le désir d'être utile à sa Patrie, M. Jacquin est doublement dans le cas d'en mériter. Il vient de donner, dans le Mercure du mois d'Août 1772, une Lettre par laquelle, non seulement il approuve l'Établissement que la VILLE DE PARIS vient de faire en faveur des Personnes noyées, mais il ajoute encore à cette approbation un moyen qu'il croit plus efficace pour entrer dans les vues patriotiques de la VILLE. Il propose de se servir des Cendres, comme ayant réussi, dit-il, dans une infinité d'occasions à rappeler à la vie un très-grand nombre de Noyés.

* Voyez le *Mercure de France*, Novembre 1772, pag. 181.

84 *Pièces en faveur*

Il faut en convenir avec M. Jacquin; les Cendres ont eu le succès le plus complet sur une fille de dix-huit ans, dont M. Isnard rapporte le traitement; mais ce fait, qui est arrivé en 1745, étoit encore unique en 1762, lorsque M. Isnard publia un Mémoire intitulé *le Cri de l'humanité en faveur des Personnes noyées, &c.* & l'on n'a pas de connoissance que ce moyen ait été pratiqué depuis avec avantage. Peut-être, comme le dit M. Isnard dans son Mémoire, cette curation doit-elle être attribuée à la jeunesse & à la vigueur du Sujet; d'ailleurs les Hollandais, qui ont fait un pareil Etablissement qui a servi de modèle à celui de la VILLE DE PARIS, ne se sont pas même avisés d'adopter les Cendres; & les autres moyens leur ont sauvé des centaines de Noyés. LA VILLE DE PARIS a de plus l'avantage, sans avoir eu besoin de Cendres, d'avoir rappelé à la vie six Noyés retirés de l'eau sans connaissance, depuis le mois de Juin dernier, époque à jamais mémorable du commencement de la Préfidence de M. DE LA MICHODIÈRE, à qui l'on est redevable de cet Éta-

blishement , & qui nous en promet un second , non moins utile , en ce qu'il fournira au Public la facilité de se baigner gratuitement , & par-là diminuera les occasions de se noyer . Quelles obligations n'aura-t-on pas à ce respectable Magistrat , qui , depuis qu'il est Prevôt des Marchands , ne s'est occupé que du bien de ses Concitoyens .

Maintenant il est nécessaire , après avoir fait à M. Jacquin tous les remerciements qu'il mérite , de lui démontrer une partie des inconveniens qui résultent du moyen qu'il propose .

Les Cendres n'ont pour elles que l'avantage de fournir une chaleur modérée , si utile pour rappeler celle que les Noyés , en sortant de l'eau , paroissent avoir perdue ; & si , comme le remarque très-bien M. Jacquin , on doit donner la préférence aux Cendres de bois neuf sur celles de bois flotté , c'est parce que les premières contenant beaucoup de fels , dont les dernières sont presque privées , elles sont par-là plus susceptibles de prendre un degré considérable de chaleur que les parties salines communiquent à la Cendre pour l'entretenir plus long-temps chaude .

Mais la somme des inconveniens qui accompagnent l'usage de la Cendre est trop considérable , pour que la VILLE puisse admettre ce moyen. Voici en quoi consistent ces inconveniens.

1° La difficulté de se procurer une assez grande quantité de Cendres de bois neuf pour en fournir dans chacun des quinze Corps-de-Garde des Ports & Quais de Paris , environ une demi-queue. Les Cendres de Sarment ou celles de Genêt que propose M. Jacquin ne sont pas admissibles pour Paris ; il feroit trop difficile de se les procurer ; & d'ailleurs elles ne feroient pas plus utiles que celles de bois neuf.

2° L'embarras que causeroit un Tonneau qu'il faudroit placer dans un lieu aussi étroit que le font tous les Corps-de-Garde.

3° L'appareil que le moyen des Cendres exige , & qui consiste en un grand Trépied , une ou plufieurs Chaudières pour faire chauffer les Cendres , un Lit de sangle (peu commode pour cet usage) , des Réchauds pour mettre sous le Lit & entretenir la chaleur des Cendres sous le Noyé , des Fers & des Briques que l'on feroit chauffer pour

mettre sur les Cendres qui couvriroient le Noyé, &c. &c. &c.

4° La pouffière subtile qui s'éléveroit de ces Cendres , d'autant moins inévitale , que pour les chauffer à peu près également , il faudroit les remuer continuellement ; & cette pouffière , qui contient beaucoup de sel alkali , seroit susceptible d'incommoder les Afflstant & le Noyé ; il y auroit à craindre que, s'insinuant dans la bouche & dans les narines , & s'attachant sur les bords des yeux , elles n'y fissent autant de cauterisations ; ce qui seul seroit suffisant pour faire proscrire ce moyen.

5° Il faut observer que ces secours sont administrés par des gens qu'on ne mettroit pas aisément au fait du degré de chaleur convenable ; & que , par cette raison , on pourroit brûler les Malades au point de leur faire venir des cloches par tout le corps , ce qui est d'autant plus vraisemblable , que le volume prodigieux de Cendres nécessaire seroit fort long à chauffer ; & , à coup sûr , celles du fond seroient rouges , pendant que celles de la surface seroient à peine tièdes : ce ne seroit qu'en les agitant continuellement

& avec beaucoup de précision , que l'on pourroit leur donner une chaleur à peu près égale ; mais alors la poussière qui s'en éléveroit , feroit , comme on vient de le dire , dangereuse & pour le malade & pour ceux qui le soigneroient.

6° La vapeur du charbon allumé , indispensable pour faire chauffer les Cendres , feroit suffisante pour donner le coup de la mort au Malade , & ceux qui le secourroient , feroient exposés au même danger. Il est vrai qu'on pourroit parer à cet inconvénient , en faisant chauffer les Cendres hors du Corps-de-Garde ; mais on aura toujours à craindre les Réchauds placés sous le Lit de fangle pour entretenir la chaleur ; car les émanations redoutables du charbon allumé , en si petite quantité qu'elles fussent , feroient toujours très-préjudiciables , vù l'espèce d'état de mort dans lequel se trouvent les Noyés.

Nota. *Il n'est pas hors de propos de faire observer ici que l'état dans lequel sont les Noyés , étant à peu près le même que celui des Personnes suffoquées par la vapeur du charbon , ainsi que par celle*

qui

qui résulte de l'ouverture d'une fosse ou d'un puits, les moyens employés pour les premiers, c'est-à-dire, particulièrement la Fumigation de Tabac par le fondement, & l'insufflation de l'air chaud par la bouche pourroient bien être aussi efficaces pour les derniers. C'est d'après des expériences connues, qu'on se croit obligé de faire cette observation.

Cependant, malgré tous les inconvénients que l'on vient de combattre, les Cendres peuvent être citées comme un moyen qui a été utile; &, par la même raison, on pourroit aussi proposer les Bains chauds dont on a fait avantageusement l'expérience; mais la VILLE DE PARIS peut s'en tenir à l'établissement qu'elle vient de faire avec d'autant plus de raison qu'il paraît moins compliqué que tout autre; que la Boîte-Entrepôt étant d'un très-petit volume, est facile à transporter partout, & contient essentiellement tous les secours nécessaires, & que d'ailleurs les succès en sont satisfaisants.

On pourroit seulement ajouter aux secours généreux & gratuits que la VILLE présente, des Bas drappés de différentes grandeurs; par ce moyen,

H

les extrémités inférieures , qui sont toujours plus difficiles à échauffer , recouvreroient plus promptement la chaleur qui leur est nécessaire.

On pourroit également ajouter aux récompenses proposées , une Médaille allégorique en argent. A l'exemple de toutes les nations qui ont fait un semblable Etablissement , elle seroit le prix de celui qui se seroit le plus distingué dans l'administration des secours ; & , quoique de peu de valeur en elle-même , elle exciteroit une émulation d'autant plus louable , qu'en favorisant les sentiments & les actes d'humanité , elle rendroit les secours plus utiles , & l'Etablissement de la VILLE plus célèbre ; elle seroit aussi un monument éternel de la gloire de la VILLE DE PARIS , en transmettant à la Postérité son amour & sa sensibilité pour ses Concitoyens .

Le Particulier qui s'est chargé de répondre à la Lettre de M. Jacquin , se flatte que le Bureau de la Ville ne l'improuvera pas ; il a étudié les différentes pratiques favorables aux Noyés ; & c'est d'après les connoissances qu'il a tirées des recherches qu'il a faites à

ce sujet , & des différents Avis qui lui ont été donnés , qu'il a cru devoir développer sa manière de penser sur le projet de M. Jacquin , dont on doit cependant lui faire gré. Le même Particulier ne doute pas aussi que la VILLE ne reçoive avec plaisir les observations qu'on pourroit faire par la fuite sur son Etablissement , & qu'elle n'en profite avec la reconnoissance la plus empesée pour le conduire à une plus grande perfection.



Hij

P R É C I S

Des différents moyens qui ont été pratiqués, & de ceux qu'on auroit pu employer pour secourir les Personnes noyées : Traduit du Latin de M. DE HAE N, premier Médecin de S. M. l'Impératrice-Reine de Hongrie ; extrait de l'Ouvrage intitulé : Antonii de Haen. S. M. Archiatri. Tomus I. Ratio mendendi, Viennæ Austriae 1771. (Cap. I, §. 2, pag. 12 à 15.)

TEL EST important de détailler quels sont les secours qui ont été employés avec plus ou moins de succès, & dans différentes occasions, pour rappeler à la vie ceux qui ont eu le malheur de se noyer.

1° On recommande d'agiter fortement le Noyé, de le suspendre par les pieds, & de le rouler sur un tonneau. (Cette pratique, fort ancienne, est aussi la plus géné-

OPERÆ prætium erit ea auxilia enarrare, quæ ab illis plura, aut pauciora, quæ in aliis alia, infortunatis hisce adhibita sunt.

1° Enarrantur validæ concussions corporis, pedibus in altum ductis, ac humili capite, rotacionesque super dolium. Communi omnium

*temporum more.**

2° Promta à vestibus madentibus nudatio.

3° Expositio corporis ad ardentem focum, furnumve pistorium, aut ejusdem in saccharificorum, spirituive diffillantium officina statutio:

4° Frictio universi corporis, sive sicca, sive humida; & quidem sicca aut simpliciter, aut cum vel fumo aromatum, vel sale communi, vel cineribus; humida autem cum spiritu vini, frumentive, aut simplici, aut composito, ut v. g. cum spiritu melissæ, spir. vini camphr. sal. vol. ol. alexi-

rale.)*

2° Il faut promptement ôter au Noyé ses habits mouillés.

3° L'exposer devant un bon feu, ou devant un four chaud de boulanger; ou mieux encore, le placer dans un atelier de distillateur ou de raffineur de sucre.

4° Lui faire des frictions séches ou humides sur tout le corps: les frictions séches se feront avec la fumée des plantes aromatiques, le sel commun, ou les cendres; & les frictions humides se feront avec l'esprit-de-vin simple ou composé, par exemple, l'esprit de melisse, l'esprit-de-vin camphré, le sel volatile, huileux alexipharmaque de Bernard Serraglia,

* Voyez cependant ce qui est dit de cette Pratique, ci-dessus, pag. 62 & 71.

94 Pièces en faveur

l'esprit-de-vin auquel on aura ajouté du poivre, ou du sel, ou d'autres aromates; le vinaigre ou le lait sont encore estimés comme frictions humides.

5° Lui introduire de l'air dans la trachée artère, soit en appliquant sa bouche sur celle du Noyé, soit en lui soufflant dans la bouche par le moyen d'une canule.

6° Lui picotter l'intérieur du nez avec la barbe d'une plume trempée dans l'esprit-de-sel ammoniac.

7° Lui mettre dans la bouche du vin chaud, de l'esprit-de-vin, du beurre, de l'huile, de l'eau chaude.

8° Lui presser légèrement, &c de différentes manières, le ventre & la poitrine, en ne cessant de l'agiter.

9° Lui introduire dans le fondement de la fumée de tabac, soit par le moyen

pharmaco Bernardi Serraglia, spir. vin. aut cum pipere, aut sale, aut rebus aromaticis variis, aut aceto, aut laite.

5° *Aëris sive ipso ore in os Submerfi, sive ope tubæ, in trachœam inspiratio.*

6° *Narium barba pennæ, spiritu salis ammoniacimadidæ, ope faſtâ irritatio.*

7° *Infusio in galam vini, spir. vini, butyri, olei, vini rubri calentis, calentis aquæ.*

8° *Multimodæ preffio & agitatio thoracis ventrisque.*

9° *Fumi tabaci in anum immiffo, sive communium fif-*

tularum, sive adaptati ad id syphonis ope.

10º Plantarum pedum percusso.

11º Venæ seccio variorum locorum.

12º Clysmata acriora.

13º Leëti calentis fotus.

14º Cubitus inter duos homines sanos.

15º Immisso aëris in intestinum rectum.

16º Appositiogularum calantium, linteamine involutorum, ad pedium plantas, ad utrumque & ventris & thoracis latus. Apposito itidem ad easdem plagas vel suppedanei, ignito cespitum carbone ca-

d'une canule ordinaire, soit par le secours d'un syphon fait express.

10º Lui frapper les plantes des pieds.

11º Le saigner où l'on peut.

12º Lui faire prendre des lavements irritants.

13º Le réchauffer en le mettant dans un lit bassiné.

14º Le coucher dans un lit entre deux personnes bien saines.

15º Lui introduire de l'air dans l'intestin rectum.

16º Lui appliquer à la plante des pieds & aux côtés du ventre, & de la poitrine, des briques chaudes, enveloppées dans des linges ; on peut encore, dans la même vue, se servir de vaissaux d'étain, ou de terre, ou de verre, qu'on échauffera par le moyen du char-

96 Pièces en faveur

Bon , ou en les rem-
plissant d'eau bouil-
lante.

17° Lui laver tout
le corps avec de l'eau
chaude.

18° Lui faire pren-
dre de l'émétique ou
des lavements purga-
tifs.

19° L'envelopper
dans des couvertures
de laine , & l'y rouler
devant le feu.

20° Lui chatouiller
le dedans de la gorge
& l'épiglotte , afin
d'exciter le vomisse-
ment , & tâcher de lui
faire rendre des sons
confus.

21° Lui souffler de
la fumée de tabac
dans la bouche &
dans les narines.

22° Lui faire tom-
ber peu-à-peu dans
la gorge quelques
gouttes d'eau , dans
l'intention , non de
la lui faire avaler ,

*lentis , vel flanneri
vasis, terrævelagenæ
aquæ fervidæ plena.*

17° *Lotio universæ
corporis cum calidâ
aquâ.*

18° *Emeticorum
purgantiumve injec-
cio.*

19° *Involutio cor-
poris in stragulis la-
neis , unaque ante
focos volutatio.*

20° *Faucium ac
epiglotidis irritatio
blanda , quo effe-
ctum , ut & vomitus
excitaretur , & in-
conditus quidam per-
ciperetur sonus.*

21° *Inspiratio fu-
mi tabaci in os atque
nares.*

22° *Instillatio
lenta , ac pauca , in-
saues non deglu-
tiendi , sed irritandi
causâ , undè orta
tuiss.*

tuffis.

mais d'irriter cette

partie & de provoquer la Toux.
23° *Oris, narium, frontis, temporum frictio cum spir. sal. ammon.*

23° Lui frotter la bouche, les narines, le front, les tempes avec de l'esprit volatile de sel ammoniac.

24° *Puerorum lenis in incunabilis agitatio.*

24° Lui donner un mouvement semblable à celui qu'on imprime aux enfants dans leur berceau.

25° *Cucullus, capiti circumpositus, ex cineribus calidis, inter duo linteamina positis, confectus.*

25° Lui envelopper la tête d'une espèce de calotte ou de capuchon fait de deux toiles, entre lesquelles on mettra des cendres chaudes.

26° *Theriacæ ad cordis scrobem, eumdemque ad locum, cataplasmais, ex porris cum aceto lythargyrii & aqua confecti apposito.*

26° Lui appliquer

dé la thériaque sur la

région du cœur, en

mettant sur le tout un

cataplasme fait avec

des pourceaux, de l'eau

& du vinaigre de Saturne.

27° *Veficantia suris, femoribus, nucha, &c. affixa pedibus epispaistica.*

27° Lui appliquer

les ventouses aux

jambes, ou aux cuif-

ses, ou à la nuque,

& placer les vélica-

toires aux pieds, suivant qu'il

sera jugé convenable.

I

LE PRÉCIS qu'on vient de mettre sous les yeux, ne prouve pas seulement qu'on s'est toujours occupé du soin de rappeler les Noyés à la vie; mais que si les moyens qui ont été imaginés & proposés depuis quelques années, n'ont pas eu de réussite, c'est parce qu'ils ont été mal dirigés, & que n'étant excités par aucune récompense, ils ont souvent été trop tôt interrompus, au grand préjudice des infortunés qu'on avoit intention de sauver.

Il n'étoit donc question que de choisir, parmi ces moyens, ceux qui auroient paru les plus utiles; l'expérience les auroit fait connoître; les succès les auroient rendus précieux; & l'on auroit depuis long-temps une pratique non équivoque à ce sujet, sur-tout si l'on eût veillé à l'administration des secours qui auroient été indiqués, & si l'on eût attaché un prix quelconque aux succès.

Le Bureau de la VILLE DE PARIS est tellement convaincu de ces vérités, que, dès le commencement de son Etablissement en faveur des Noyés, il a institué une Visite qui se fait, exactement tous les mois, dans chacun

des Personnes Noyées. 299

des Corps-de-Garde des Quais , où se trouvent réunis les principaux secours , nécessaires en pareilles circonstances ; & le but de cette Visite n'est pas seulement de s'assurer du bon ou du mauvais état des *Batiments-Entrepôts* ; mais elle consiste encore à y faire faire une répétition précise de la manière dont ces secours doivent être administrés. Le Bureau ne manque pas de recommander , plus ou moins , les soins qu'on s'est donnés pour tâcher de rappeler à la vie une Personne Noyée.

Si , dès les commencements d'un établissement dont la pratique peut être envisagée par quelques - uns comme difficile (parce qu'il faut nécessairement un concert bien entendu de la part de ceux qui administrent les secours) on est parvenu , dans l'espace de moins de neuf mois , à rappeler à la vie vingt-trois Noyés , que ne doit-on pas espérer dans la suite , lorsque cette administration sera devenue familière par l'usage heureux qu'on en aura fait ? & la répétition qu'on ne manque pas de faire tous les mois , sera toujours d'autant plus essentielle , qu'elle facilitera les succès , & les rendra plus fréquents. Iij

NOTICE * CHRONOLOGIQUE

DES LIVRES, OPUSCULES, AVIS, &c.

IMPRIMÉS

*Relativement aux Noyés, & aux secours
qu'on peut leur donner,*1637. **L A SENA** (Petri) *Dissertatio cui titulus est : Chombrotus, sive de iis qui in aquis pereunt. Romæ, in-8°, 1637.*1676. **PECHLINT** (J. Nic.) *De Aëris & Alimenti defectu, & Vitâ sub aquis, Meditatio. Kilonii, petit in-8°, 1676.*1692. **SPRANGERI** (Salom.) *Homines sub aquis viventes, Historicis & Physicis Observationibus illustrat. Lipsiæ, in-12, 1692.*1705. **CRAUSIUS** (Rud. Guil.) *De restitu-
tione in vitam suffocatorum laqueo vel
aquâ. Jenæ, 1705.*

* Les Libraires qui débitent ce Volume prient les Scavants qui possédroient ou connoistroient quelques ouvrages sur cette matière, non cités dans la présente Notice, de leur en faire parvenir l'intitulé ; ils ne manqueront pas d'en faire usage dans la première édition.

des Personnes Noyées. 101BECKERI (Joann. Conradi) *De Submer-* 1706.

forum morte, sine potâ aquâ, Tractatus.

Journal des Scavants, année 1706, pag.

263, 319.

Becker soutient, contre l'opinion commune, qu'un Homme, ou tel animal que ce soit, qui se noye, non seulement n'avale point d'eau au moment qu'il se noye, mais qu'il est même impossible qu'il en avale. Cette espèce de paradoxe est appuyée sur des preuves résultantes de l'ouverture de plusieurs cadavres, & accompagnée de Réflexions curieuses, fondées sur la meilleure mécanique, & sur la théorie la plus recherchée.

DISSERTATION de J. Bohnius, 1711.

pour connoître si un homme qu'on a trouvé noyé, étoit mort ou vivant, quand il est tombé dans l'eau; il fait voir que c'est une erreur de croire que ce qui fait enfler les Noyés soit de l'eau qui leur entre dans le corps; cette enflure ne venant que de ce que l'air a été retenu dedans, par le défaut de la respiration. *Journal des Scavants*, année 1711, pag. 549, 634 & suivantes.

DETHARDING (Georg.) Laryngotomia in Submerfis. Rostoch, 1713.

BECKERI (Joann. Conradi) *De Submer-* 1720.

forum morte, sine potâ aquâ, Tractatus.

I III

102 *Pièces en faveur*

1721. *Medico-legalis, cum Præfatione Geōrg. Wolfgangi. Jena, in 4°, 1720.*
Nouvelle édition de l'Ouvrage annoncé sous la date de 1706.
1723. *OBSERVATIONS de M. Littre sur les Noyés. Journal des Sçavants, année 1724, p. 157 & 164.*
M. Littre fait voir que les Noyés ne meurent que par défaut de respiration. Il n'a prouvé, par aucune des expériences qu'il a faites, que l'air se rarefie excessivement dans leurs poumons, comme l'a cru Becker.
1725. *RÉFLEXIONS de M. de Sénac, sur les Noyés. Mémoires de l'Académie des Sciences, année 1725.*
Il résulte de ces Réflexions que les Noyés, ou n'avaient point d'eau, ou qu'ils en avaient trop peu pour en mourir ; que c'est une erreur populaire de suspendre par les pieds ceux qu'on a retirés de l'eau ; que la mort des Noyés est prompte & douce ; que le gonflement ordinaire aux Noyés, vient uniquement du défaut de ressort, ou de la tension naturelle de toutes les parties abreuvées d'eau, relâchées & incapables de resserrer, comme auparavant, l'air intérieur.
1727. *SMITH (Jac.) De Submergorum morte. Pragæ 1727.*
1731. *DISSERTATION sur le nager des Noyés. Journal de Verdun, Mars 1731, page 185.*

CHARISII (Chr. Guik.) De morte 1735.
Submersorum in aquis. Region. 1735.

HANOVII (Mich. Christ.) Expe- 1739.
rientia Gedapenses. Gedan. 1739.

AVIS pour donner des secours à ceux 1740.
que l'on croit noyés. Paris, Imprimerie
Royale, in folio, 1740.

On démontre dans cet *Avis* que la suspen-
sion par les pieds peut être funeste; & on y
rapporte différents moyens propres à rappeler
les Noyés à la vie. Nous l'avons donné
tout entier ci-dessus, pag. 49.

OBSERVATION de M. de Réaumur. 1740.
Journal des Savants, année 1740, pag.
669 & suivantes.

Cette Observation extrêmement intéressante
& qui ne devroit être ignorée de personne,
tend à prouver que les hommes ne perdent
point la vie sous l'eau, aussi vite qu'on le
croit; qu'entre ceux qu'on retire de l'eau
après plusieurs heures, il y en a qui, quoiqu'ils paraissent morts, pourroient être sau-
vés, si on les secourroit promptement, en les
chauffant, en les agitant, en leur faisant
prendre des liqueurs spiritueuses, en intro-
duisant dans leurs intestins soit de l'air, soit
de la fumée de tabac, soit des liqueurs chau-
des. C'est ce qui est prouvé par des faits qu'on
doit lire avec plaisir dans le dixième Mé-
moire pour servir à l'*Histoire des Insectes*.

DISSERTATION sur l'incertitude des 1742.

I iv

signes de la mort : traduit du latin de M. J. B. Winflou , en françois par M. J. J. Bruhier , 2 vol. in-12. *Journal des Scav. ann. 1745*, pag. 534 & suiv.

M. Bruhier , dans cet ouvrage , traite des Noyés : il raconte l'histoire de Laurent Jonas tiré en vie de l'eau où il étoit resté pendant sept semaines . Il rapporte des observations , suivant lesquelles , deux , trois & même huit jours de séjour dans l'eau , n'ont point été suffisants pour causer la mort ; il établit cette proposition : Que la respiration & la circulation peuvent demeurer suspendues , sans que la mort suive nécessairement cette interruption . Il examine les secours qu'on peut donner aux Noyés ; il n'adopte que ceux qui peuvent remettre les liqueurs en mouvement , & faire sortir l'air de la poitrine , tels que les frictions , la chaleur graduée du feu , les sternutatoires , la fumée de tabac injectée dans l'anus , les vomitifs .

1742. AVIS pour donner du secours à ceux qu'on croit morts ou noyés , & qui quelquefois ne le sont pas. *Journal de Verdun* , Août 1742 , pag. 151.

1743. MOYENS d'empêcher les Noyés de périr ; par M. Jolly , Médecin des Etats de Bretagne. *Journal de Verdun* , Novembre 1743 , pag. 335 à 342.

1745. OBSERVATIONS de M. Petit , de l'Académie des Sciences , sur les Noyés.

Journal des Savants, année 1745, pag.
107 & suivantes.

M. Petit rapporte plusieurs expériences qu'il a faites pour tâcher de déterminer en combien de temps un homme qui se noye peut perdre la vie ; & il donne une idée de ces expériences.

DISSERTATION de M. Pierquin, sur 1745.
le nager des Noyés. *Journal des Savants*, année 1745, pag. 419.

C'est vraisemblablement une nouvelle édition de l'Ouvrage annoncé sous la date de 1731.

DISSERTATION d'un Médecin Anglais, sur les Noyés. *Journal des Savants*, année 1747, pag. 187.

Dans cette Dissertation on prouve, par une multitude de faits, que la submersion pendant un temps assez considérable n'est pas toujours incompatible avec la continuation de la vie ; & l'on propose des moyens pour sauver des personnes qui auroient été long-temps sous l'eau.

LETTRES sur la certitude des signes de la Mort : Mémoire & Observations sur la cause de la mort des Noyés ; par M. Louis, in-12 ; 1 vol. de 376 pages, 1752.

Cet ouvrage est rempli d'assertions & de recherches très-savantes & intéressantes, par lesquelles M. Louis rassure les Citoyens

106 *Pièces en faveur*

de la crainte d'être enterrés vivants ; il y indique différents moyens de secourir les Noyés, & il rapporte plusieurs exemples de traitements qui ont été faits à cette occasion.

1753. BRENDEL (Jo. Gott.) *Experimenta circa Submersos. Gotting. 1753.*

1758. ENGELMAN : Secours pour les Noyés. *Dans les Actes de Harlem, Tom. IV, 1758.*

1761. TISSOT : Secours pour les Noyés. *Lausane, 1761.*

Cet Auteur fait un détail des secours qu'on peut administrer aux Noyés ; il prévient aussi de ceux qu'on doit éviter de leur donner. Il proscrit, entre autres, la suspension par les pieds & le roulement dans un tonneau défoncé, les déclarant des moyens abusifs & dangereux. Tout ce détail forme un chapitre dans son ouvrage intitulé: *Avis au Peuple sur sa santé*; c'est le 28^e de la 4^e édition, 1770, tom. 2, p. 75 & suivantes.

1762. LE CRI de l'Humanité en faveur des Personnes noyées; ou Moyens faciles pour les rappeler à la vie, ouvrage très-intéressant, qui a remporté le prix des Arts à l'Académie des Sciences de Besançon; par M. Ifnard.

Son secours me fortifie,
Et me fait trouver la vie
Dans les horreurs du trépas.

J. B. ROUSSEAU, *Odes sacrées.*

des Personnes Noyées. 107

*Paris, Laurent Pault, 1762, vol. in-8°
de 52 pages.*

HISTOIRE & Mémoires de la Société formée à Amsterdam en faveur des Noyés: 4 parties in-8°, 1768, 1769, 1771 & 1772.

Ces Mémoires, qui font honneur aux Hollandais, contiennent l'origine, les Règlements & les succès de ce louable Etablissement, avec un Exposé des secours que la Société conseille d'employer, & la manière de les diriger. C'est à l'exemple de cette Société que toute la Hollande, l'Allemagne, l'Italie, la France & d'autres Nations se font empressées de faire de semblables institutions. On voit dans la troisième partie de ce Recueil, qu'en dix-huit mois on a rappelé à la vie cinquante-cinq Noyés en Hollande, trois en Italie, & un en Flandre.

EXPÉRIENCES & Observations sur la cause de la mort des Noyés, & les phénomènes qu'elle présente; par MM. *Faiffolle & Champeaux*, Maitres en Chirurgie de Lyon. *Lyon, Aimé de la Roche ; Paris, Didot jeune.* 1 vol. in-8° de 384 pages.

MÉMOIRE sur la cause de la mort des Noyés, pour servir de réponse à MM. *Faiffolle & Champeaux*, Chirurgiens de Lyon; & à M. L. (Louis) Chi-

108 *Pièces en faveur*
 chirurgien à Paris ; par M. *Du Chemin de l'Etang*, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier. *Paris*, *Didot*, le Jeune. Brochure in-8°, 32 pages, 1768.

1768. *A. V. I. S pour secourir les Noyés*, *Hambourg & Léavarde*, 1768.
Ces Avis sont très-bien faits.

1769. *ORDONNANCE* de l'Impératrice-Reine, publiée à Vienne en 1769, en faveur des Noyés.

On y enjoint de porter les Noyés à l'Hôpital de M. de Haen, ou de lui en donner avis. Ce Médecin a été chargé de continuer les essais qu'il avoit déjà faits, pour constater la valeur des secours connus, & en ajouter de nouveaux, s'il étoit nécessaire.

Il avoit de lui-même entrepris ce travail, ayant que l'Ordonnance de l'Impératrice-Reine parut, & il annonce ses tentatives & ses succès sur un grand nombre d'animaux & de personnes noyées, comme on peut le voir.

1° Dans la 13^e partie de son Livre, intitulé : *Ratio medendi in Nosocomio pratico*, Vienne, 1769 ; *Paris*, 1771, apud *Didot, junior*.

2° Dans le premier volume du même ouvrage, continué sous ce titre : *Ratio medendi continuata*, Vienne, 1771.

On trouve dans ces deux ouvrages ce qui a été fait par les Gouvernements de Hollande, d'Allemagne, d'Italie, &c. en faveur des Noyés, & un nombre d'expériences sur tous les moyens publiés, propres à rappeler la vie aux Noyés, & sur ceux que ce Pra-

ticien a imaginés pour mettre en état de juger de leur utilité, insuffisance ou danger.

ORDONNANCES & Avis du Duc de 1769^e
Saxe-Gotha, sur le même sujet, 1769.

Plusieurs autres Princes, ou Administrateurs des Provinces & Villes d'Allemagne ont publié de pareils Règlements & Conseils.

MÉTHODE pour rappeler les Noyés 1771^e
à la vie, recueillie des meilleurs Auteurs; par M. de Villiers, Docteur en Médecine. Mémoire in-4° de 55 pages, imprimé au Louvre, en 1771.

M. de Villiers doit donner dans peu la suite de ce Mémoire important, sur la cause de la mort des Noyés, & sur les moyens de les rappeler d'une mort apparente à la vie.

On y verra avec plaisir les scayantes Recherches qu'il a faites à ce sujet, & les soins qu'il s'est donnés pour mettre sous les yeux du Public la description de toutes les Machines fumigatoires qui ont été imaginées jusqu'à ce jour, ou au moins celles qui sont venues à sa connoissance.

Ce travail sera sans contredit très utile à ceux qui voudront approfondir cette matière, d'autant plus importante, qu'elle intéresse essentiellement l'Humanité, & qu'on a tout lieu d'espérer qu'un traitement de cette nature, négligé jusqu'à présent, pourra enfin devenir méthodique, & sera porté au plus haut degré de perfection & de certitude.

RÉFLEXIONS sur le triste sort des 1772^e

110 *Pièces en faveur*

Personnes qui , sous une apparence de mort , ont été enterrées vivantes ; & sur les moyens qu'on doit mettre en usage pour prévenir une telle méprise ; ou *Précis d'un Mémoire sur les causes de la mort subite & violente* , dans lequel on prouve que ceux qui en sont les victimes peuvent être rappelés à la vie ; par M. Janin , Maître en Chirurgie. *La Haye , & Paris , Didot Jeune.*
1 vol. in-8° de 96 pages.

On a également à M. Didot
les plus récentes éditions de
la *Gazette de France* , de
la *Gazette de l'Académie* , &c. &c.

Li : *LES Gazettes* , les *Journaux* , toutes les *Feuilles périodiques* & les *Mémoires des Académies* contiennent des observations sur des Noyés rappelés à la vie par divers moyens. On peut y avoir recours , ainsi qu'aux *Ordonnances* que différentes Villes de Hollande , d'Allemagne &c. ont publiées à ce sujet depuis quelques années. On s'est fait un devoir de rendre compte au Public des succès que la *VILLE DE PARIS* a eus dès le commencement de cet Etablissement , & on se propose de satisfaire à ce même devoir tous les ans , en admettant l'ordre qui a été suivi cette année ,

s'il n'est pas contredit ; on tâchera de rendre ce compte le plus clairement qu'il sera possible , & en même temps de la manière la plus circonstanciée , afin qu'il soit plus utile.

On invite les Provinces à faire part des succès qu'on y aura éprouvés ; les faits dont on fera instruit seront insérés avec ceux de Paris ; mais on en fera un article séparé pour chaque Province , & ils seront rapportés avec la plus grande exactitude.

On s'adressera à M. PIA , ancien Echevin de la VILLE DE PARIS ; il se fera un véritable plaisir de publier les succès & les observations qu'on lui fera parvenir. C'est , de sa part , une suite de l'obligation qu'il a contractée en acceptant la charge de *Délégué des Secours en faveur des Noyés* ; & il s'estimera trop heureux si , par le zèle empêtré qu'il mettra à cette publicité , & par la manière dont il s'en acquittera , il peut se flatter de mériter les suffrages de tous les honnêtes gens , & de leur faire interpréter en sa faveur le sens de l'Epigraphe qu'on lit au frontispice de cette Brochure.

F I N.

